





1	La durabilité de l'entreprise est inscrite dans notre raison d'être	<u>6</u>
2	En un coup d'oeil	<u>8</u>
2.1	Points marquants en matière de développement durable en 2021	<u>8</u>
2.2	20 ans d'expérience en développement durable	<u>10</u>
2.3	Contexte du rapport	<u>12</u>
3	Stratégie	<u>16</u>
3.1	Introduction	<u>16</u>
3.2	Engagements	<u>17</u>
3.2.1	DPAM	<u>17</u>
3.2.2	Banque Degroof Petercam	<u>19</u>
3.3	Gouvernance et politiques	<u>20</u>
3.3.1	Gouvernance au niveau du groupe	<u>20</u>
3.3.2	Gouvernance chez DPAM	<u>22</u>
3.3.3	Gouvernance à la Banque Degroof Petercam	<u>23</u>
3.3.4	Politiques de DPAM	<u>25</u>
3.3.5	Politiques de la Banque Degroof Petercam	<u>26</u>
3.4	Recherches internes et expertise externe	<u>28</u>
4	Développement durable au niveau du client	<u>32</u>
4.1	Fonds et gestion de portefeuille	<u>32</u>
4.1.1	SFDR	<u>32</u>
4.1.2	Modèle DPAM en matière de développement durable	<u>35</u>
4.1.3	Reconnaissance des tiers	<u>37</u>
4.2	Crédits	<u>38</u>
4.3	Private equity	<u>39</u>
4.4	Conseils en matière de philanthropie	<u>40</u>

5	Développement durable au niveau du groupe	<u>44</u>
5.1	Environnement	<u>44</u>
5.1.1	Émissions liées à l'énergie/empreinte carbone	<u>44</u>
5.1.2	Utilisation des ressources, effluents et déchets	<u>47</u>
5.1.3	Informatique verte	<u>48</u>
5.2	Social	<u>48</u>
5.2.1	Santé et sécurité au travail	<u>48</u>
5.2.2	Formation et éducation	<u>50</u>
5.2.3	Emploi, diversité et égalité des chances	<u>51</u>
5.2.4	Programmes d'engagement social	<u>54</u>
5.3	Gouvernance	<u>56</u>
5.3.1	Code d'éthique	<u>56</u>
5.3.2	Programme de sensibilisation aux risques et d'excellence en matière de contrôle (Risk Awareness and Control Excellence, RACE)	<u>56</u>
6	Développement durable externe	<u>60</u>
6.1	Actionnariat actif	<u>60</u>
6.1.1	DPAM	<u>60</u>
6.1.2	Fonds patrimoniaux du Private Banking	<u>60</u>
6.1.3	Fonds externes	<u>61</u>
6.2	Évaluation des fournisseurs	<u>61</u>
6.2.1	Évaluation environnementale des fournisseurs	<u>61</u>
6.2.2	Évaluation sociale des fournisseurs	<u>61</u>
6.3	Satisfaction du client	<u>62</u>
6.4	Éducation et emploi innovant	<u>62</u>

1 La durabilité de l'entreprise est inscrite dans notre raison d'être

Chez Degroof Petercam, la création d'une prospérité responsable fait partie intégrante de notre raison d'être, est enracinée dans le passé, et fonde notre action future. Le mot 'prospérité' recouvre de nombreuses significations. Il fait référence à la richesse financière, au patrimoine, à la création de valeur et au succès, qui sont tous au cœur de nos activités. Mais il fait également référence au développement économique et, par conséquent, à une prospérité collective. Depuis notre création en 1871, cette ambition a été portée par des actionnaires familiaux au profit d'un nombre croissant de parties prenantes.

Nous sommes une entreprise inclusive. Notre empreinte va au-delà des bénéfiques. Nous nous soucions de l'environnement, de valeurs sociales et de bonne gouvernance. En tant que pionniers, nous avons intégré ces considérations ESG dans notre offre. Nos décisions sont guidées par leur impact sur diverses parties prenantes. Pour exercer une influence positive sur l'inclusion et la diversité, nous cherchons à créer un environnement responsable pour chaque personne et pour les nombreux talents de l'équipe de Degroof Petercam.

En tant que groupe responsable, nous avons l'ambition de marquer les esprits et de générer un impact positif global dès lors qu'il s'agit de contribuer à un avenir durable pour la société. Nous cultivons ces principes sur le long terme et nous cherchons

des solutions durables qui se perpétuent par-delà les générations.

Les défis ESG constituent une opportunité unique pour préparer un avenir meilleur et plus durable pour tous. Nous pensons que le secteur privé et que des entreprises comme la nôtre ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre et la promotion de ces objectifs.

C'est pourquoi nous sommes déterminés à faire entendre notre voix et à promouvoir le changement par nos actions quotidiennes ainsi que l'influence que nous pouvons exercer sur nos parties prenantes. Toutes nos équipes, quelles que soient leurs fonctions et leurs localisations, sont animées par la même raison d'être.

Nous créons une prospérité collective et responsable, en ouvrant les portes aux opportunités et en accompagnant nos clients avec expertise.

L'expertise est l'essence même de notre ADN. Notre expertise est incarnée par nos talents, passionnés par ce qu'ils font. Nos experts sont animés par le plus haut degré d'intégrité et de professionnalisme. Ils combinent d'excellentes compétences avec une compréhension profonde de nos clients et de l'évolution de notre société. L'entrepreneuriat est notre moteur, l'expertise est notre carburant.

Nous accompagnons nos clients, nous sommes à leurs côtés pour établir un partenariat fort et durable fondé sur la fiabilité, la transparence et la connaissance mutuelle. Nos clients peuvent compter sur nous en tant que partenaire de confiance pour les épauler dans les étapes importantes qui jalonnent leur vie privée, celle de leur entreprise ou de leurs actifs.

Nous recherchons l'excellence en offrant une valeur ajoutée grâce à notre expertise et à nos services. Au travers de nos activités de Private Banking, de gestion d'actif institutionnels (DPAM), d'Asset Services (DPAS) et de banque d'investissement (Corporate Finance et Global Markets), nous partageons notre vision prospective avec nos clients et attirons leur attention sur l'impact de leurs décisions. Ensemble, nous créons des solutions durables qui leur permettent de concrétiser leurs ambitions. Nous étudions ces solutions avec un sens aigu des affaires et de l'intégrité, sans perdre de vue le contexte général.

Nous avons la volonté d'aller de l'avant, de transformer les idées innovantes en actions. Cette attitude implique la responsabilité de fournir des résultats tangibles et l'ambition de dépasser les attentes. Nous sommes déterminés à combiner les objectifs financiers et durables afin de créer une valeur ajoutée pour toutes nos parties prenantes.

Les valeurs intrinsèques de la politique E.T.H.I.C. (pour Excelling, Teaming-up, Humane, Intrapreneurial and Client-centric) que suit notre groupe renforcent les nombreuses initiatives prises en son sein ces dernières années.

Engagement



× 9.697

Participation de DPAM à un total de **683** assemblées générales et extraordinaires pour un total de **9.697** résolutions



Engagement de DPAM dans le management de **600** entreprises

Environnement



Achat de **100%** d'électricité verte et renouvelable à l'échelle du groupe



Neutralité carbone de nos centres de données



Projets de production d'électricité verte permettant de générer **260 GWh** par an (environ 65.000 ménages)

Personnes & Société



24 nationalités au sein du groupe



700 heures consacrées à la formation dans le domaine de la santé et de la sécurité



Plus de 1.500 employés ont été formés et ont adhéré au Code d'éthique et de pratiques commerciales



6 experts ESG internes



34 gestionnaires de fonds durables



2.200 jours de bénévolat d'entreprise

2 En un coup d'oeil

2.1 Points marquants en matière de développement durable en 2021

Actifs des clients



Augmentation de **29%** des actifs sous gestion investis dans des stratégies ESG et durables chez DPAM



84% des actifs sous gestion de DPAM sont des produits Article 8 et Article 9



91% des mandats discrétionnaires de la banque privée sont des produits Article 8

Banque et investissements responsables



Vingtième anniversaire de notre première stratégie d'investissement durable



Signature des UN PBR en 2021

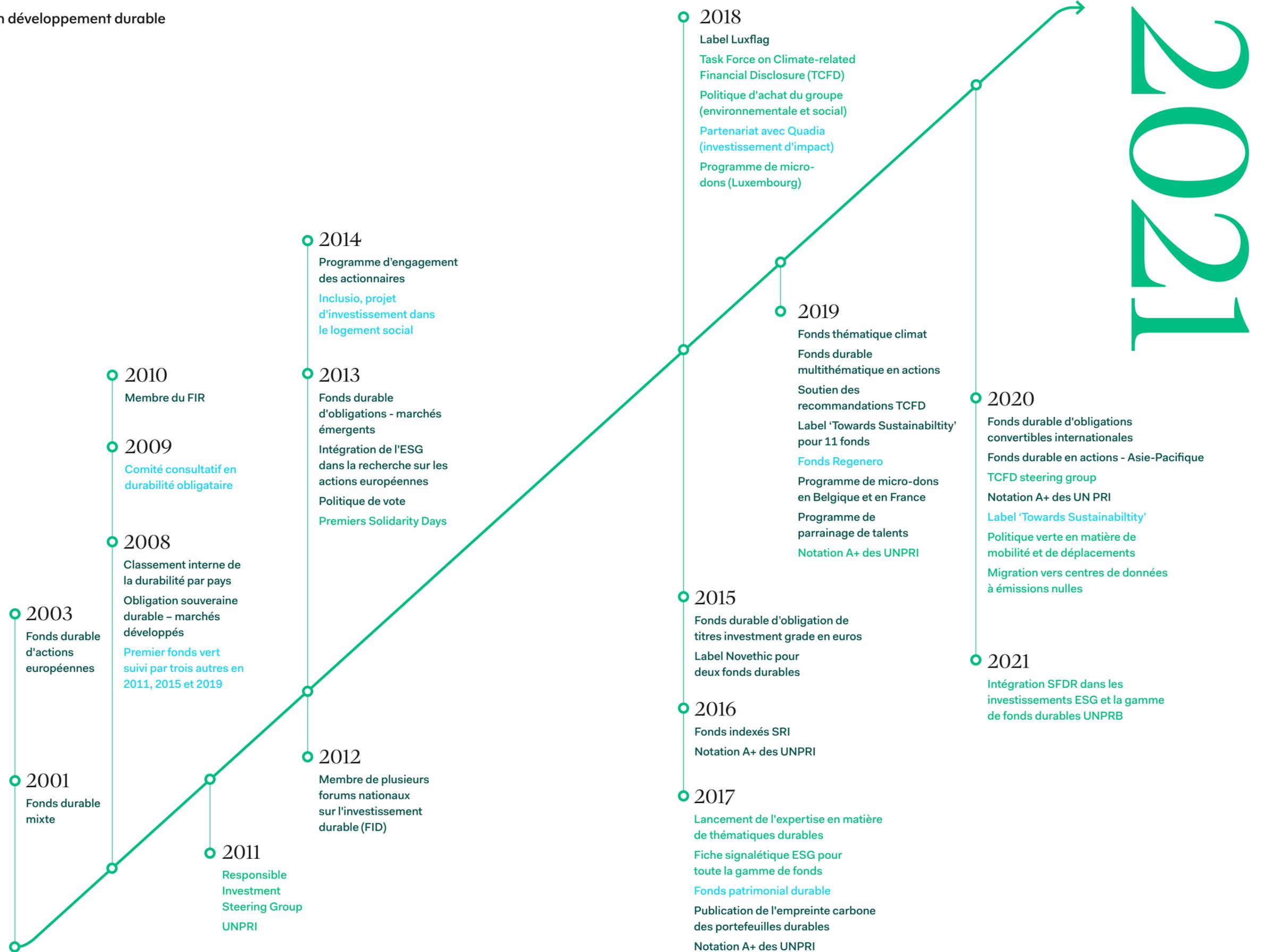


Obtention de la meilleure note **A+** pour DPAM par les UN PRI depuis 2017

2.2 20 ans d'expérience en développement durable

- Groupe
- DPAM
- Private Banking

2001



2.3 Contexte du rapport

Ce rapport non-financier reflète notre engagement sans faille envers nos collègues, nos clients, nos actionnaires, nos partenaires, les communautés au sein desquelles nous sommes actifs, sans oublier la planète que nous partageons tous.

Il décrit la manière dont nous abordons la durabilité de l'entreprise et notre parcours de finance durable à travers nos activités mais aussi en tant qu'entreprise. Nous y partageons les principales activités de Degroof Petercam en matière de développement durable, les politiques et directives que nous observons, la gouvernance que nous avons adoptée tout en prenant le pouls des progrès réalisés et des améliorations à envisager. Les aspects liés à la gestion des risques sont détaillés dans un rapport distinct consacré à cette thématique.

Ce rapport préparé par la Banque Degroof Petercam SA consolide les informations non financières de la société mère belge.

Dans ce rapport, sauf mention contraire explicite, le terme 'Degroof Petercam' désigne à la fois l'entité juridique Banque Degroof Petercam SA et le groupe de sociétés dont elle est la structure faitière. Tout au long de ce rapport, la distinction entre Degroof Petercam Asset Management (DPAM, l'entité dédiée à la gestion institutionnelle) et la Banque Degroof Petercam est indiquée dans la description des considérations en matière de durabilité et des mesures prises qui les concernent respectivement.

Sauf indication contraire, le présent rapport couvre les informations relatives à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021. Le contenu a été examiné et

approuvé par le Corporate Sustainability Steering Group, le Non-Financial Risk Committee, ainsi que par le comité de direction et le conseil d'administration et notre auditeur externe. Pour des raisons de cohérence, ce rapport suit le même exercice de matérialité interne que celui utilisé dans le rapport de l'année précédente, qui se basait sur une recherche documentaire approfondie et une série d'entretiens avec les principaux décideurs de notre organisation. Plusieurs aspects matériels identifiés coïncidaient avec ceux des principaux acteurs du secteur financier belge et se rapportent à nos clients, aux personnes et à la société en général, à l'environnement et à notre gouvernance.

Degroof Petercam prévoit de professionnaliser davantage son processus de matérialité en réalisant une évaluation de la matérialité en 2022 avec une base de parties prenantes plus large afin d'évaluer et d'expliquer pourquoi les questions sont importantes du point de vue de l'impact et/ou du point de vue financier. Cette évaluation systématique et fondée sur des éléments tangibles permettra non seulement de formuler des jugements solides sur la matérialité pour nos rapports annuels, mais sera également utilisée pour notre planification stratégique, l'allocation des budgets, la gestion des risques et la fixation d'objectifs concrets et d'indicateurs clés de performance sur des sujets pertinents pour les parties prenantes.

Le processus de matérialité tiendra compte du cadre réglementaire de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), qui devrait publier le premier projet de norme sur la double évaluation de la matérialité d'ici le deuxième trimestre 2022.

Ce rapport est présenté conformément à la loi

du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, publiée au Moniteur belge du 11 septembre 2017. Cette loi modifie l'article 119 du Code belge des sociétés en exigeant la publication d'informations matérielles relatives aux activités, aux politiques et à la diligence raisonnable d'une société en matière environnementale, sociale et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption. Le paragraphe 2 de cet article permet aux sociétés mères de préparer cette déclaration non-financière consolidée sous la forme d'un rapport séparé.

Adopté par l'organe de l'UE le 27 novembre 2019, le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) exige de prendre en compte, lors de la fourniture de conseils en investissement ou de services de gestion de portefeuille, les impacts positifs et négatifs sur la durabilité par les décisions ou recommandations d'investissement. Cette évaluation d'impact, également appelée indicateurs des principaux impacts négatifs (PAI), doit être communiquée sur la base d'un cadre défini. Cependant, étant donné que les normes techniques réglementaires (RTS) sur le règlement SFDR détaillant ces exigences spécifiques ont été reportées en 2021 et ne sont donc pas encore applicables au moment de la publication de ce rapport, aucun détail spécifique sur ces PAI n'est mentionné pour l'instant.

L'acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la Taxonomie (règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission (adopté le 6 juillet 2021)) prévoit que les entreprises financières et non

financières publient des informations concernant l'alignement sur la Taxonomie de leurs activités ou leur exposition à ces activités. Étant donné que la mise en œuvre de la Taxonomie est actuellement toujours en cours et qu'aucune donnée fiable du marché n'est disponible au moment de la publication de ce rapport, aucun détail spécifique à ce sujet n'est mentionné pour l'instant.

Au-delà des exigences réglementaires, ce rapport reflète également les valeurs de Degroof Petercam qui s'appuient sur la conviction que nous joignons les actes à la parole. Le développement durable est inscrit dans notre raison d'être et nos processus décisionnels lorsque nous proposons nos services financiers à nos clients.



« Le trajet que nous avons entamé il y a 20 ans en matière de durabilité n'a fait que renforcer ma conviction qu'une approche sociétale durable et des performances financières à long terme sont indissociables. »

Hilde De Jaeger, Head of Institutional Sales
Mandates Belgium (DPAM)

3 Stratégie

3.1 Introduction

Historiquement, DPAM, notre entité dédiée à la gestion d'actifs institutionnels, a entamé sa feuille de route en termes d'investissements durables et responsables en 2001. Alors que ces 20 années d'expérience approfondie nous ont permis d'acquérir un leadership en matière d'investissement responsable et une position d'avant-garde dans le secteur de la gestion d'actifs, nous avons lancé, voici quelques années, un exercice d'intensification au niveau du groupe et de la banque privée. Notre objectif est d'intégrer la durabilité dans l'ensemble de notre entreprise, non seulement dans nos solutions d'investissement, mais aussi dans nos activités, notre gestion des risques, notre gouvernance et notre gestion des talents.

Nous favorisons une approche progressive et intégrée, assortie de priorités claires et ménageant une place pour la nuance, la recherche, la discussion et l'apprentissage à partir de nos efforts. Afin de passer à l'étape suivante et de mieux définir et soutenir notre stratégie, de mettre en place des systèmes de mesure et de définir des indicateurs clés de performance, nous avons décidé :

- de **nous engager vis-à-vis de cadres externes** nous permettant d'inscrire nos nombreuses initiatives existantes dans un contexte plus large
- de **mettre en œuvre une gouvernance et des politiques solides** en vue d'améliorer l'alignement au sein de notre groupe, en nous appuyant sur les connaissances et les organes de gouvernance déjà en place
- de continuer à **investir dans la recherche sur le développement durable**, qu'elle soit propriétaire ou externe via des fournisseurs de données et des liens solides avec des conseils et des institutions universitaires et externes spécialisés



3.2 Engagements

En tant que banque privée et gestionnaire d'actifs responsable à long terme, nous bénéficions d'une position unique pour améliorer notre processus d'investissement par le biais d'engagements spécifiques. Ceux-ci nous permettent de nous engager de manière constructive avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, de faciliter la transition énergétique et de nous inspirer pour défendre un avenir durable. Nous avons adopté une approche d'apprentissage concret progressif. Nous ne nous contentons pas de communiquer sur nos efforts et de révéler nos progrès sur cette voie, mais nous veillons également à reconnaître les points d'amélioration futurs.

3.2.1 DPAM

DPAM est signataire des **Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI)** depuis septembre 2011. Ces principes ont été élaborés par des investisseurs pour des investisseurs. En y adhérant, DPAM s'engage à adopter ces six principes et à les mettre en œuvre.

- **Principe 1** : incorporer les thématiques ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels
- **Principe 2** : être des actionnaires actifs et intégrer les questions d'ESG dans nos politiques et pratiques en matière d'actionariat
- **Principe 3** : chercher à obtenir des informations adéquates sur les questions d'ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons
- **Principe 4** : promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement
- **Principe 5** : travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes
- **Principe 6** : rendre compte de nos activités et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes

En 2018, DPAM est devenu signataire de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)** telle que définie par le Financial Stability Board afin de promouvoir activement des décisions réfléchies en matière d'investissement, de crédit et de souscription d'assurance. Ces recommandations constituent un cadre volontaire, cohérent, accessible et international pour rendre compte/communiquer sur les risques financiers liés au climat et améliorer la gestion des risques ainsi que l'identification des opportunités. La mise en œuvre des principes de la TCFD est un processus pluriannuel. Le processus TCFD a débuté en 2019 et le cadre comporte quatre piliers :

- **Gouvernance** : surveillance du conseil et rôle de la direction
- **Stratégie** : processus d'identification des risques et lien avec l'allocation d'actifs et l'évaluation des performances ; utilisation de l'analyse de scénarios pour évaluer la résilience d'une stratégie d'investissement
- **Gestion des risques** : évaluation de la matérialité des risques, identification et utilisation des données, mesure et hiérarchisation des risques
- **Mesures et objectifs** : utilisation de mesures pour comprendre et gérer les risques et les opportunités

Dans le cadre de cet engagement, DPAM a publié son premier rapport TCFD en 2019, qui décrit notre approche de la gestion des risques liés au climat (identification, intégration et atténuation) et de la saisie des opportunités (soutien à la transition et financement de solutions).

En matière d'**investissement durable**, DPAM a un triple engagement :

- Faire respecter les droits fondamentaux** conformément aux normes mondiales, c'est-à-dire le Pacte mondial des Nations unies, les instruments de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (EMN), les Principes directeurs des Nations unies et les conventions et traités sous-jacents. Les normes mondiales visent à faire respecter quatre principes fondamentaux : défendre les droits de l'homme, défendre les droits du travail, prévenir la corruption et protéger l'environnement. En s'appuyant sur des recherches spécialisées et indépendantes, les entreprises peuvent être classées comme conformes, non conformes ou mises sur une liste de surveillance.
- Éviter les activités controversées** susceptibles d'affecter la réputation, la croissance à long terme et les investissements. Plusieurs secteurs controversés sont exclus de l'univers d'investissement de nos fonds durables. D'autres activités ou secteurs controversés ne sont pas spécifiquement exclus depuis le lancement mais sont couverts par notre politique en matière d'activités controversées, ce qui peut se traduire par l'exclusion d'activités. Cette politique a un vaste champ d'application et couvre tous les actifs gérés par DPAM avec différents degrés de mise en œuvre en fonction du niveau de durabilité (promotion des caractéristiques environnementales/sociales ou des objectifs durables, ou absence de prise en compte des facteurs ESG).
- Être une partie prenante responsable** dans ce contexte, DPAM s'engage dans des réseaux mondiaux collaboratifs et dynamiques qui l'orientent et l'aident à mieux appréhender et comprendre les défis et les opportunités liés à l'investissement responsable et à favoriser les meilleures pratiques.

Investissement durable L'engagement de DPAM	
Défendre les droits fondamentaux	Défendre les droits de l'homme et du travail, prévenir la corruption et protéger l'environnement
Éviter les activités controversées	Aucun financement d'activités suspectes Éviter les controverses affectant la réputation, la croissance à long terme et les investissements Engagement et politiques clairs sur les questions faisant l'objet de controverses
Être une partie prenante responsable	Apporter des solutions durables aux défis ESG S'engager auprès d'entreprises, promouvoir les meilleures pratiques et les améliorations

3.2.2 Banque Degroof Petercam

Au niveau du groupe, Degroof Petercam a signé les **Principes des Nations Unies pour une banque responsable (UN PRB)** en décembre 2021. Elaborés grâce à un partenariat entre des banques du monde entier et l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), ces principes établissent un cadre unique pour un secteur bancaire durable.

Les banques signataires mesurent l'impact environnemental et social résultant de leurs activités commerciales, fixent et mettent en œuvre des objectifs là où leur impact est le plus important, et rendent régulièrement et publiquement compte de leurs progrès.

- **Principe 1 : Alignement**
Aligner notre stratégie commerciale pour qu'elle soit cohérente et contribue aux besoins des individus et aux objectifs de la société, tels qu'exprimés dans les **Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents**
- **Principe 2 : Impact et définition d'objectifs**
Accroître en permanence nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs résultant de nos activités, produits et services, et en gérant les risques pour, les personnes et l'environnement. À cette fin, nous fixerons et communiquerons des objectifs là où nous pouvons avoir les impacts les plus significatifs
- **Principe 3 : Clients**
Travailler de manière responsable avec nos clients pour encourager les pratiques durables et favoriser les activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures
- **Principe 4 : Parties prenantes**
Consulter, s'engager et établir des partenariats avec les parties prenantes concernées de manière proactive et responsable afin d'atteindre les objectifs de la société
- **Principe 5 : Gouvernance et culture**
Mettre en œuvre notre engagement envers ces principes par le biais d'une gouvernance efficace et d'une culture de la banque responsable
- **Principe 6 : Transparence et responsabilité**
Réexaminer périodiquement notre mise en œuvre individuelle et collective de ces principes et être transparente et responsable quant à nos impacts positifs et négatifs et notre contribution aux objectifs de la société

En plus des étapes énumérées ci-dessus, dans les quatre ans suivant la signature, ce qui précède signifie que Degroof Petercam a également l'obligation de mettre pleinement en œuvre :

- une analyse d'impact identifiant les cas où elle exerce des impacts positifs et négatifs significatifs (potentiels) sur la société, l'environnement et l'économie. Identifier ensuite où Degroof Petercam peut obtenir les plus grands impacts positifs et réduire les impacts négatifs significatifs
- la fixation d'objectifs spécifiques, mesurables (quantitatifs ou qualitatifs), réalisables, pertinents et définis dans le temps, qui abordent les impacts significatifs identifiés et que vise à atteindre Degroof Petercam
- la responsabilité dans les rapports existants décrivant comment Degroof Petercam met en œuvre les Principes et fournit une évaluation des progrès que nous faisons

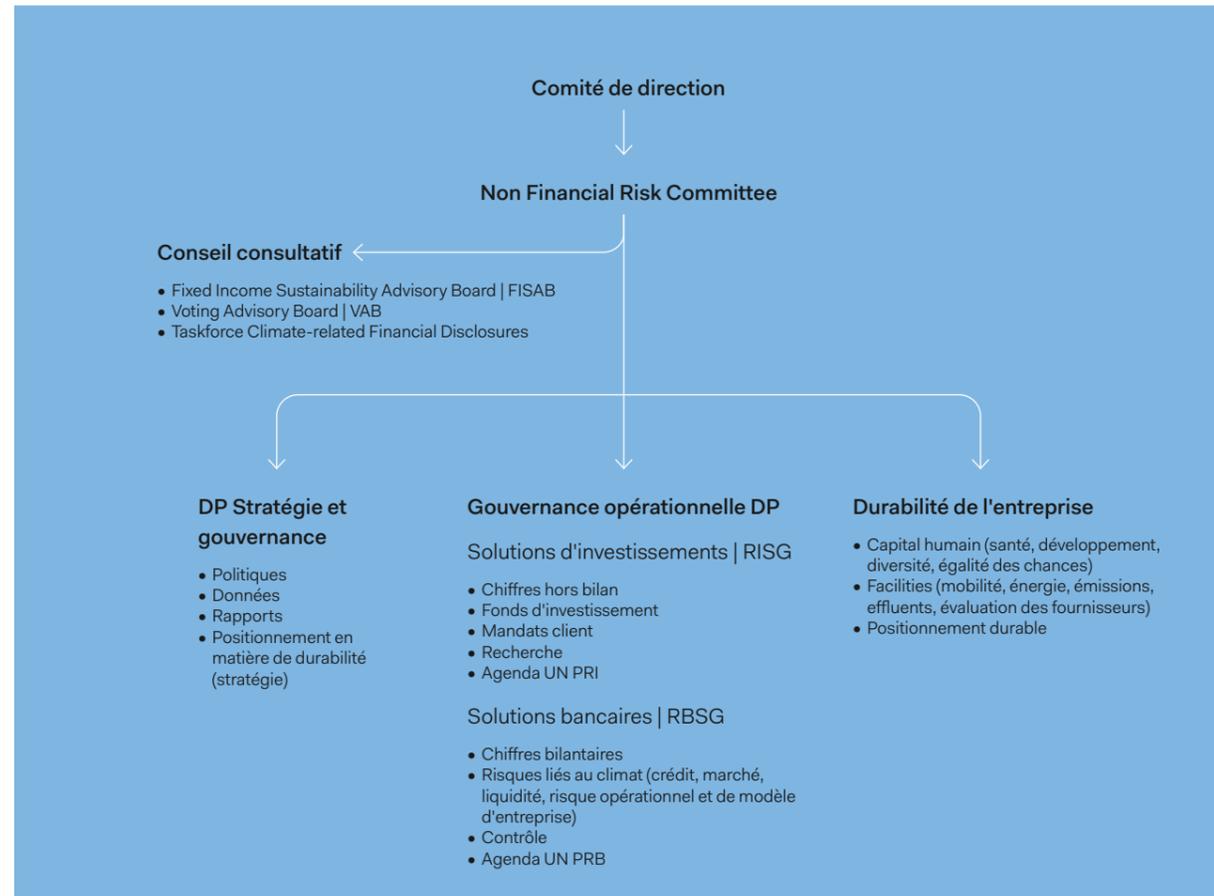
3.3 Gouvernance et politiques

3.3.1 Gouvernance au niveau du groupe

Suite à la signature de l'UNPRB fin 2021, un exercice interne approfondi a été réalisé dans le but de professionnaliser davantage les organes de gouvernance au niveau du groupe, grâce auquel

- le développement durable a été intégré autant que possible dans les organes de gouvernance formels existants
- les organes existants ont été élargis pour tirer parti de l'expérience éprouvée de DPAM en matière d'ESG et intégrer les spécificités bancaires
- de nouveaux organes ont été créés
- un responsable de la durabilité au niveau du groupe a été nommé

La nouvelle gouvernance, qui entrera officiellement en vigueur au premier trimestre 2022, est organisée comme suit.



Dans le modèle de gouvernance, trois groupes de pilotage centraux gèrent et surveillent un aspect différent de la durabilité.

I. Stratégie durable et gouvernance

Ce groupe de pilotage se réunit tous les deux mois et se concentre sur la position stratégique en matière de durabilité, l'élaboration et le suivi des politiques, la gestion des données et les rapports.

II. Gouvernance opérationnelle durable

Ces groupes de pilotage se concentrent sur la mise en œuvre de la finance durable dans les activités commerciales : avoirs des clients, fonds de placement, engagements de l'ONU et climat. Il est composé de deux groupes de pilotage : le RISG (Responsible Investment Steering Group) et le RBSG (Responsible Banking Steering Group), selon qu'ils s'occupent de solutions d'investissement ou de services bancaires.

Responsible Investment Steering Group

Le Responsible Investment Steering Group (groupe de pilotage de l'investissement responsable, RISG) supervise la mise en œuvre de la déclaration de mission de DPAM concernant l'investissement responsable. Il a pour objectif de mener une réflexion au sujet des défis ESG et de s'assurer que l'approche de DPAM, sa méthodologie, ses produits et ses services restent transparents et cohérents. Il garantit également que les approches et les processus de DPAM en matière d'investissement responsable sont conformes aux six principes (PRI) établis par les Nations Unies. Le RISG se réunit chaque mois sous la présidence du CEO de DPAM. Les membres du personnel n'appartenant pas à DPAM sont invités à rejoindre le RISG afin d'étendre le champ d'action à tous les aspects de l'investissement responsable du groupe.

Responsible Banking Steering Group

Par analogie avec le RISG, qui est chargé d'intégrer les aspects de durabilité dans les activités d'investissement du groupe, un Responsible Banking Steering Group (groupe de pilotage de la banque responsable) ou RBSG a été institué début 2022. Il supervise les aspects suivants : les éléments du bilan, les risques liés au climat (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel et de modèle d'entreprise), le contrôle et le suivi de l'agenda de l'UNPRB. Ce groupe de pilotage se réunit tous les mois sous la présidence du Head of Regulatory Coordination du groupe.

III. Durabilité de l'entreprise

Ce groupe de pilotage se réunit chaque mois et se concentre sur les aspects de la durabilité au niveau du groupe, qu'il s'agisse des questions de RH (santé, formation et développement, diversité et inclusion, égalité des chances), d'infrastructure (mobilité, gestion de l'énergie et des déchets, émissions de CO₂), ou de la mise en œuvre du positionnement global du groupe en matière de durabilité.

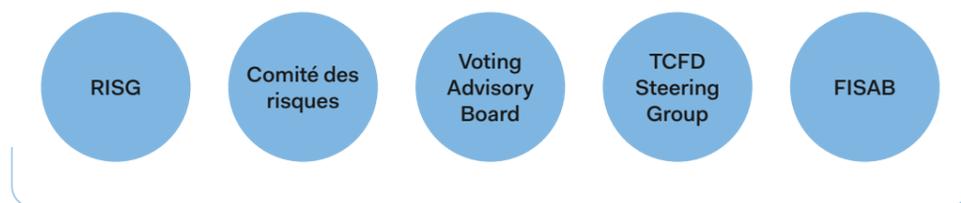
Ces groupes de pilotage ont un lien hiérarchique direct avec le **Non Financial Risk Committee** existant, un comité délégué du **comité de direction**. Il se réunit chaque mois sous la présidence du Chief Risk Officer. Le CEO rend compte au conseil d'administration de l'évaluation et de la gestion de l'agenda de la finance durable, y compris les risques et les opportunités liés au climat.

La gouvernance est complétée par trois conseils consultatifs composés de professionnels internes et de spécialistes externes qui apportent des connaissances supplémentaires sur des sujets spécialisés.

3.3.2 Gouvernance chez DPAM

La gestion quotidienne de l'ESG est assurée par le **Responsible Investment Competence Center**, le RICC. Ce centre comprend quatre spécialistes de l'investissement responsable et est dirigé par le stratège en investissement responsable. Il supervise l'ensemble des initiatives, méthodologies et projets liés à l'ESG des processus d'investissement, et travaille en étroite collaboration avec les différents domaines d'expertise : actions, recherche obligation et crédit, et gestion. Il garantit également l'alignement des actions prises par les différents organes de gouvernance travaillant sur les politiques d'investissement responsable.

Pour gérer ses processus d'investissements responsables, DPAM agit par le biais de cinq organes de pilotage, dédiés aux questions de durabilité et d'ESG.



I. Responsible Investment Steering Group

Le Responsible Investment Steering Group (groupe de pilotage de l'investissement responsable, RISG) supervise la mise en œuvre de la déclaration de mission de DPAM concernant l'investissement responsable. Il a pour objectif de mener une réflexion au sujet des défis ESG et de s'assurer que l'approche de DPAM, sa méthodologie, ses produits et ses services restent transparents et cohérents. Il garantit également que les approches et les processus de DPAM en matière d'investissement responsable sont conformes aux six principes (PRI) établis par les Nations Unies. Le RISG se réunit chaque mois sous la présidence du CEO de DPAM.

Les membres du personnel n'appartenant pas à DPAM sont invités à rejoindre le RISG afin d'étendre le champ d'action à tous les aspects de l'investissement responsable du groupe, et plus particulièrement aux composantes hors bilan, aux fonds d'investissement, aux mandats des clients institutionnels, à la recherche et au suivi de l'agenda des PRI de l'ONU.

II. Comité des risques

À partir de 2022, le comité des risques de DPAM émanant du conseil d'administration a également été chargé de procéder à l'examen systématique des risques ESG liés à nos investissements à travers les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les quatre membres du conseil d'administration de DPAM qui le composent se réunissent chaque trimestre sous la présidence d'un membre indépendant du conseil d'administration de DPAM.

III. Voting Advisory Board

Le Voting Advisory Board (VAB) est responsable du cadre stratégique de l'actionnariat responsable appliqué à tous les fonds DPAM et aux mandats de gestion discrétionnaire de portefeuille dont les clients ont expressément délégué l'exercice de leurs droits de vote à DPAM. Son rôle consiste à :

1. veiller à ce que la politique de vote soit correcte et conforme aux exigences légales

- et réglementaires ainsi qu'aux évolutions en matière de gouvernance d'entreprise
- 2. assurer la bonne mise en œuvre de la politique de vote
- 3. traiter des questions pratiques pendant la saison des assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- 4. décider de la stratégie de vote à adopter lorsqu'un conflit d'intérêts survient au cours d'une réunion
- 5. adopter des recommandations et engager un dialogue avec la direction des sociétés cibles afin de promouvoir les principes de la politique de vote et les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise
- 6. valider le rapport d'activité de vote de DPAM et DPAS
- 7. analyser les cas ad hoc qui pourraient déroger à la politique de vote et donner des directives de vote appropriées

Le VAB se réunit deux fois par an et fait rapport à la fois au comité de direction de DPAM et au conseil d'administration des fonds d'investissement dans lesquels DPAM exerce ses droits de vote.

IV. TCFD Steering Group

Le TCFD (Task Force for Climate-Related Disclosures) Steering Group a un rôle consultatif et opérationnel/exécutif dans la mise en œuvre des recommandations qu'il formule dans le processus global de décision d'investissement de DPAM. Il examine, met à jour et renforce la stratégie de DPAM en matière de changement climatique et le processus de gestion des risques. Il évalue l'impact du changement climatique sur les investissements de DPAM ainsi que leur impact sur le changement climatique. Le groupe de pilotage se réunit toutes les six semaines sous la présidence du CEO de DPAM ; il est composé de membres du comité de direction, des CIO des actions et des titres à revenu fixe, ainsi que des responsables de la recherche et du CRO.

V. Fixed Income Sustainability Advisory Board (FISAB)

Le Fixed Income Sustainability Advisory Board (FISAB) apporte une contribution essentielle à la définition du modèle propriétaire de DPAM évaluant la durabilité des pays. Son rôle consiste à :

1. sélectionner des critères de filtrage liés à la durabilité pour évaluer les pays
2. définir la pondération de chaque indicateur
3. réviser le modèle et les notations afin de garantir une amélioration continue
4. valider la liste de pays dans l'univers d'investissement

Le FISAB, qui se réunit deux fois par an, est constitué de quatre spécialistes/experts externes du développement durable, de deux professionnels de l'investissement de DPAM et d'un macro-économiste.

3.3.3 Gouvernance à la Banque Degroof Petercam

Pour l'intégration de la Finance Durable dans ses activités d'investissement au niveau du groupe, nous opérons via quatre axes.



I. Responsible Banking Steering Group

Par analogie avec le RISG, qui est chargé d'intégrer les aspects de durabilité dans les activités d'investissement du groupe, un Responsible Banking Steering Group (groupe de pilotage de la banque responsable) ou RBSG a été institué début 2022. Il supervise les aspects suivants : les éléments du bilan, les risques liés au climat (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel et de modèle d'entreprise), le contrôle et le suivi de l'agenda de l'UNPRB. Ce groupe de pilotage se réunit tous les mois sous la présidence du Head of Regulatory Coordination & CRO Projects.

II. Private Banking Portfolio Management Team

L'équipe de gestion de portefeuille Private Banking (Private Banking Portfolio Management Team, anciennement PBPM) supervise la mise à jour semestrielle des critères qui déterminent la 'catégorie d'instruments SFDR' interne (utilisée pour respecter les définitions de produits et nos responsabilités en tant que participant au marché financier/conseiller financier en vertu du règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable) des instruments qui peuvent être achetés dans les mandats. Les critères sont collectés auprès de fournisseurs de données externes. Le PBPM valide les changements et, dans de rares cas, demande un engagement formel auprès de certains émetteurs. Le PBPM peut également demander une révision des critères et de la politique globale d'investissement durable. Il se réunit toutes les deux semaines sous la présidence du responsable des investissements et des solutions.

III. Third-Party Funds Group Committee

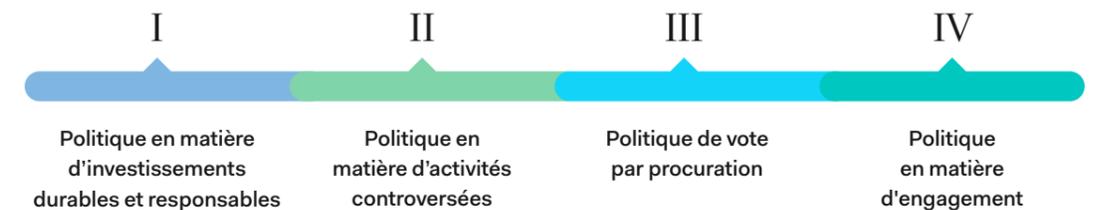
Le Third-Party Funds Group Committee (TGC) supervise le processus d'engagement avec les gestionnaires de fonds de tiers qui figurent sur la liste des convictions de la banque privée. Il décide des priorités d'engagement du fonds et examine les réponses des gestionnaires des fonds de tiers aux lettres d'engagement qui leur ont été envoyées. Le TGC décide des mesures éventuelles à prendre : adapter la catégorie SFDR, modifier l'éligibilité ou accorder des dérogations. Il se réunit chaque mois sous la présidence d'un analyste des fonds de tiers.

IV. DP Fund Management Committee

Le Fund Management Committee de Degroof Petercam supervise la mise en œuvre de la politique globale d'investissement durable dans les fonds patrimoniaux utilisés par la banque privée lors de revues régulières du portefeuille. De nombreux contrôles ex-ante et ex-post sont en place et les infractions sont signalées par des procédures spécifiques. Ce comité se réunit tous les mois sous la présidence du Responsable de la gestion des fonds.

3.3.4 Politiques de DPAM

Les investissements durables et responsables chez DPAM sont régis par un ensemble de quatre politiques principales de gouvernance approuvées par son conseil d'administration. Ces politiques sont mises en œuvre dans la totalité des solutions d'investissement et les mandats distribués par DPAM dans différents pays d'Europe.



Elles sont disponibles sur : <https://www.dpamfunds.com/responsible-investment.html>

I. Politique en matière d'investissements durables et responsables

La politique d'investissement durable et responsable constitue la politique principale et fournit des informations supplémentaires sur la manière dont les autres politiques s'intègrent dans une approche holistique responsable et durable. Elle donne un aperçu du triple engagement de DPAM en faveur de stratégies durables et décrit la manière dont les risques ESG sont définis, surveillés et intégrés dans une perspective de risques et d'opportunités. L'approche, basée sur le pragmatisme et le dialogue, se veut exhaustive dans la mesure où elle inclut tous les secteurs économiques. Par un processus dynamique et une approche critique et constructive, DPAM partage sa propre définition des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et la manière dont ils sont intégrés à l'ensemble du processus d'investissement, à savoir au moyen d'un filtrage normatif, de l'exclusion de certaines activités spécifiques ou d'une stratégie de type 'best in class'.

II. Politique en matière d'activités controversées

La politique en matière d'activités controversées détaille les filtrages d'activités controversées effectués par DPAM et détaille les activités commerciales et les secteurs qu'elle exclut de ses stratégies d'investissement. La politique distingue clairement les exclusions valables pour les produits des articles 8+ et 9 d'une part, et d'autre part ceux des articles 8 et autres. Elle applique en outre une approche d'intégration ESG à plusieurs activités controversées afin de sensibiliser les gestionnaires de fonds et de portefeuilles aux risques de durabilité associés à certains secteurs.

Les détails de chaque activité controversée et les seuils d'exclusion appliqués se trouvent dans la politique des activités controversées proprement dite. En plus de ces activités controversées et de leurs seuils respectifs, la position de DPAM sur d'autres activités controversées et questions de durabilité est clarifiée.

III. Politique de vote par procuration

La politique de vote adoptée par DPAM vise à faire respecter les valeurs et les principes de gouvernance d'entreprise qu'elle promeut et entend défendre auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, pour le compte des fonds ou des clients de DPAM faisant l'objet de la politique.

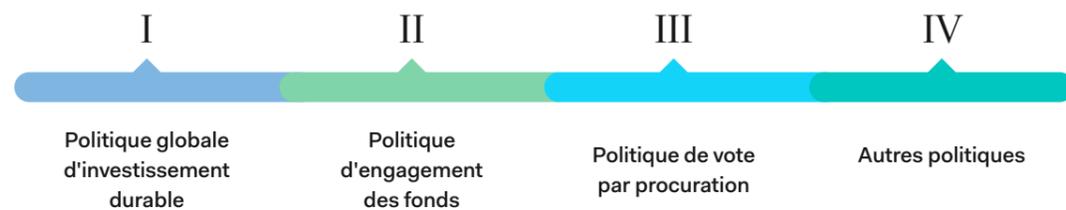
IV. Politique en matière d'engagement

La politique d'engagement de DPAM répond à un double objectif :

- engager un dialogue afin d'améliorer la qualité de la recherche fondamentale pour des décisions d'investissement mieux informées et une performance durable à long terme
- s'engager formellement auprès des émetteurs pour contribuer à une société meilleure via des engagements dits d'impact. Ceux-ci peuvent être atteints en :
 - réduisant l'impact négatif des investissements
 - défendant des valeurs et des convictions essentielles pour l'entreprise et la société

3.3.5 Politiques de la Banque Degroof Petercam

Au niveau du groupe, l'intégration ESG en Belgique, au Luxembourg et en France pour les mandats de gestion discrétionnaire de portefeuille et les fonds patrimoniaux est décrite dans la politique globale d'investissement durable (Global Sustainable Investment Policy, GSIP). De nombreuses autres politiques complètent la mise en œuvre de l'agenda européen de la finance durable dans nos services d'investissement et de gestion de portefeuille et de fonds.



Ces politiques sont disponibles sur : <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/investissement-durable-fonds-de-placement>

I. Politique globale d'investissement durable

La politique globale d'investissement durable (Global Sustainable Investment Policy, GSIP) établit le cadre global et les mesures à appliquer pour identifier, classer et signaler les risques qui présentent des défis de durabilité pour les investissements (appelés 'risques de durabilité') et que le groupe a intégrés dans son cadre de décision d'investissement. Elle définit plus particulièrement :

- les principes établis par Degroof Petercam pour déterminer les risques de durabilité liés à ses décisions d'investissement dans le cadre des services de portefeuille discrétionnaires, de la gestion des fonds (y compris les fonds patrimoniaux et l'administration des fonds DPAS) et des services d'investissement des clients en général
- le processus de sélection et de qualification extra-financière de tous les instruments financiers faisant partie de l'univers d'investissement de Degroof Petercam P et la manière dont ces instruments peuvent être utilisés pour définir des produits de promotion ou d'impact ESG

Le champ d'application du GSIP concerne les activités belges, françaises et luxembourgeoises.

II. Politique d'engagement des fonds

La politique d'engagement des fonds (Fund Engagement Policy, FEP) définit le cadre et les mesures à appliquer pour s'engager auprès des gestionnaires de fonds externes dans le cadre de l'engagement du groupe à intégrer les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement. Le champ d'application de la FEP concerne les activités belges, luxembourgeoises et françaises.

III. Politique de vote par procuration

Pour les fonds patrimoniaux, en ce qui concerne les investissements en lignes directes, un contrat avec Glass Lewis a été conclu concernant l'exercice de la politique de vote pour nos positions en lignes directes dans la stratégie globale (en plus de ce qui est fait via les fonds sélectionnés). En ce qui concerne la sélection des fonds sous-jacents, le processus de diligence prévoit un contrôle ex-ante des politiques ainsi qu'un contrôle continu des documents de reporting.

La politique de vote adoptée par DPAM vise à faire respecter les valeurs et les principes de gouvernance d'entreprise qu'elle promeut et entend défendre auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, pour le compte des fonds ou des clients de DPAM faisant l'objet de la politique.

IV. Autres politiques

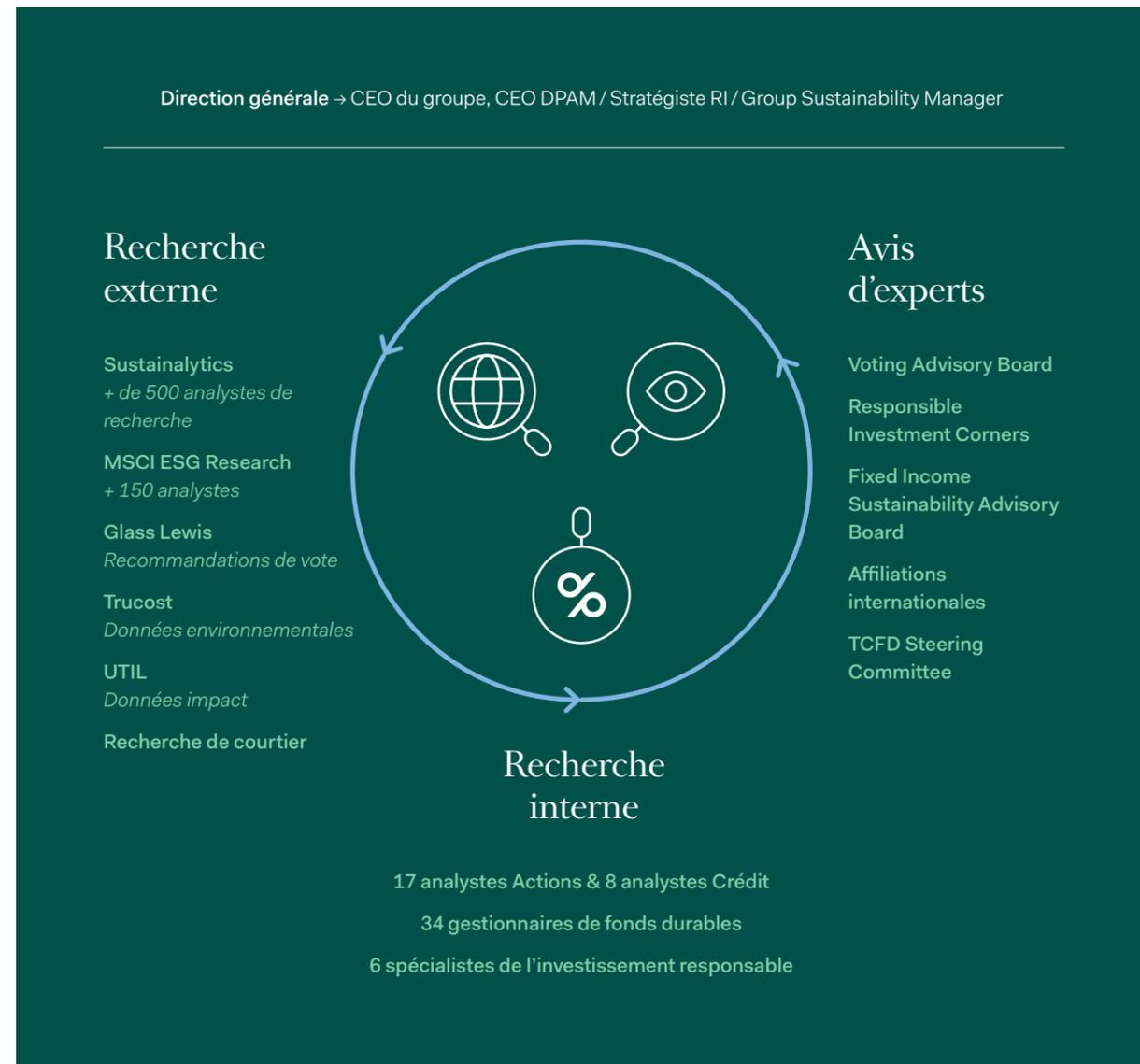
Plusieurs politiques (engagement, sélection de fonds, exclusions controversées, ISR) ont été mises en œuvre dans le cadre du label Towards Sustainability par les fonds patrimoniaux durables.

L'objectif de l'initiative Towards Sustainability est d'aider les investisseurs à identifier des solutions d'investissement et d'encourager les institutions financières à proposer une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.

Le label vise à inspirer la confiance et à rassurer les investisseurs sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables. Il est reconnu en Europe comme l'un des labels les plus contraignants à obtenir.

3.4 Recherches internes et expertise externe

Degroof Petercam investit d'importantes ressources financières et humaines dans la recherche et l'expertise durables. Le visuel ci-dessous offre un aperçu de ces ressources.



La **recherche externe** est menée par les principales agences et organisations de notation non financières. Elles fournissent quotidiennement à nos équipes de **recherche internes** des études spécialisées, des évaluations et des données impartiales et de haute qualité sur le changement climatique, les contraintes liées aux ressources naturelles, l'impact et les informations sur la gouvernance. Il est également important de noter que nos spécialistes internes de l'investissement responsable travaillent main dans la main avec nos analystes crédit et actions et nos gestionnaires de portefeuille qui participent activement au processus. Pour garantir l'engagement individuel dans la politique durable, les primes de rémunération variable des experts internes sont liées aux aspects ESG du travail qu'ils effectuent.

Grâce à une réflexion critique et à des **avis d'experts** indépendants sur la finance durable, les experts clés jouent un rôle important dans l'optimisation des processus et des méthodologies.

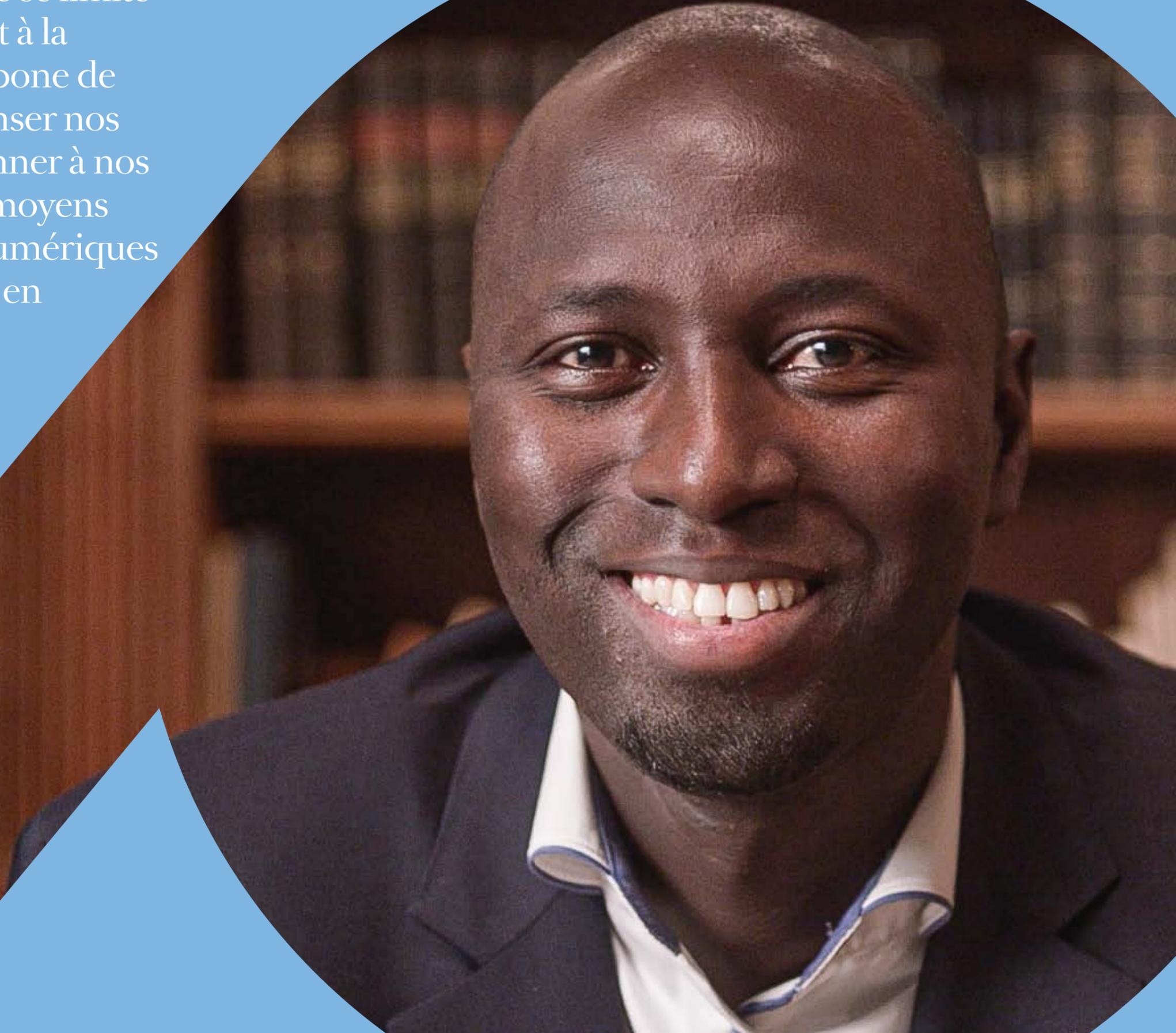
Le fait de pouvoir bénéficier des connaissances de divers experts externes indépendants spécialisés dans les questions environnementales, sociales et de gouvernance ajoute une valeur significative au processus.

En plus de notre adhésion aux UN PRI et à l'UN PRB, nous nous engageons activement dans les partenariats suivants pour approfondir le dialogue et faire progresser les efforts de durabilité dans le secteur financier :



« Le développement durable dans le domaine de l'informatique ne se limite pas à une dématérialisation et à la réduction de l'empreinte carbone de nos serveurs. Il s'agit de repenser nos méthodes de travail et de donner à nos collègues et à nos clients les moyens d'agir grâce à des solutions numériques innovantes et sécurisées tout en préservant la proximité. »

Emmanuel Ndiaye, Head of IT Risk & Security



Article 6	Article 8	Article 8+	Article 9
Produits neutres	Produits avec intégration ESG	Sous-catégorie des produits Article 8 du SFDR	Produits durables
Produits financiers intégrant certains risques liés à la durabilité	Produits financiers qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales	Produits financiers qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui investissent partiellement dans des investissements durables	Produits financiers ayant l'investissement durable comme objectif

Plusieurs méthodologies sont utilisées pour intégrer les dimensions ESG et durables ainsi que pour mettre en œuvre les différentes classifications des fonds SFDR.

Au niveau de la banque privée, l'intégration des aspects ESG revêt trois formes :

1. **l'exclusion**, qui consiste à définir une série d'activités ou de secteurs controversés qui ne sont pas éligibles à l'univers d'investissement
2. **l'application de critères ESG** qui permettent d'identifier des risques ou des opportunités qu'une analyse fondamentale classique pourrait ne pas détecter
3. **l'exposition à des stratégies durables** qui renforcent l'impact ESG du portefeuille (via des stratégies thématiques ou best-in-class)

Au niveau de DPAM, le tableau ci-dessous décrit les différentes méthodologies utilisées à travers les classifications des différents fonds SFDR. Les différentes manières dont DPAM procède à cette intégration sont détaillées dans la politique d'investissement durable et responsable et vont des approches best-in-class aux approches best scorecard. Nous nous référons au site web de DPAM pour la classification des fonds spécifiques et l'approche ESG appliquée par la suite.

4 Développement durable au niveau du client

Cette section détaille l'offre du groupe aux clients à la recherche de solutions ESG et durables.

4.1 Fonds et gestion de portefeuille

4.1.1 SFDR

I. Introduction

Le Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR) établit un nouveau cadre pour initier des changements de comportement dans le secteur financier, décourager le greenwashing et promouvoir les investissements responsables et durables. Il est entré en vigueur le 10 mars 2021 et fixe des règles harmonisées pour l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité dans les processus et la fourniture d'informations comparables liées à la durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

Parmi d'autres conséquences, ce règlement se traduit par la classification des produits financiers en catégories distinctes décrites comme suit :

Classement SFDR

Intégration ESG	Actionnariat actif	Filtrage négatif de base	Analyse normative	Filtrage négatif comportemental	Filtrage négatif exhaustif	Filtrage positif Best in class	Thèmes liés au développement
Inclusion dans les décisions d'investissement	Influencer les comportements	Exclusions basées sur les activités	Conformité aux standards/normes	Exclusions basées sur le comportement	Exclusions exhaustives basées sur les activités	Scorecards best in class, meilleure approche	Investissement d'impact
Article 6			Article 8				Article 8+/9

II. Données SFDR de fin d'exercice Banque Degroof Petercam

(en milliards d'euros)	Mars 21	Déc 21	(%)
Mandats discrétionnaires (article 8)	4,4	4,9	+11%
Fonds patrimoniaux (article 8)	9,4	10,0	+6%
Fonds patrimoniaux (articles 8+/9)	1,6	2,3	+43%

Fin 2021, sur les 5,3 milliards d'euros d'actifs sous mandats de gestion discrétionnaire, **91%** étaient étiquetés article 8.

L'offre d'investissement en **fonds patrimoniaux** de la banque privée, qui est étiquetée article 8, a vu ses actifs sous gestion passer de 9,4 milliards d'euros en mars 2021 à 10,0 milliards en fin d'exercice.

L'offre d'investissement de fonds patrimoniaux durables de la banque privée est étiquetée 8+ et a connu une croissance qui l'a fait passer de 1,6 à 2,3 milliards d'euros.

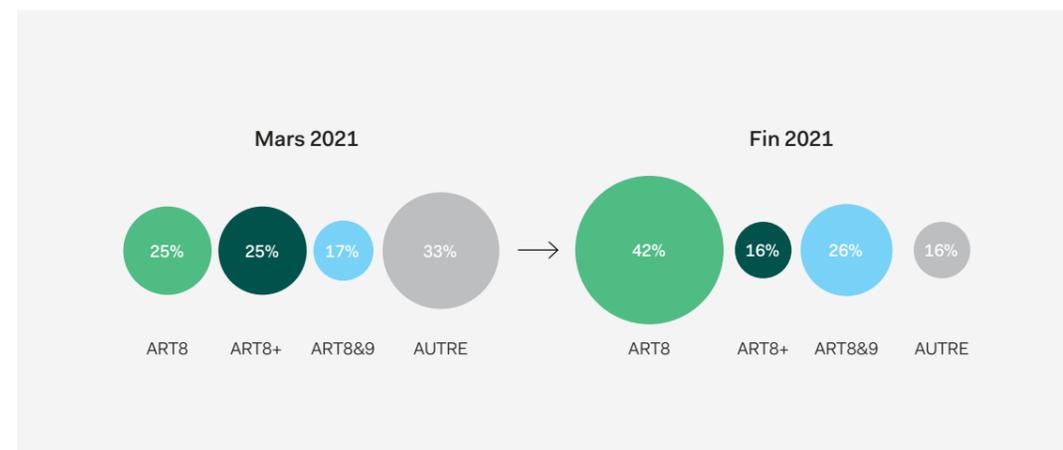
III. Données SFDR de fin d'exercice DPAM

(en milliards d'euros)	Mars 21	Déc 21	(%)
Mandats institutionnels (article 8) DPAM	2,6	3,0	18%
Fonds DPAM (article 8)	9,0	16,3	81%
Fonds DPAM (article 8+/9)	13,9	16,6	20%

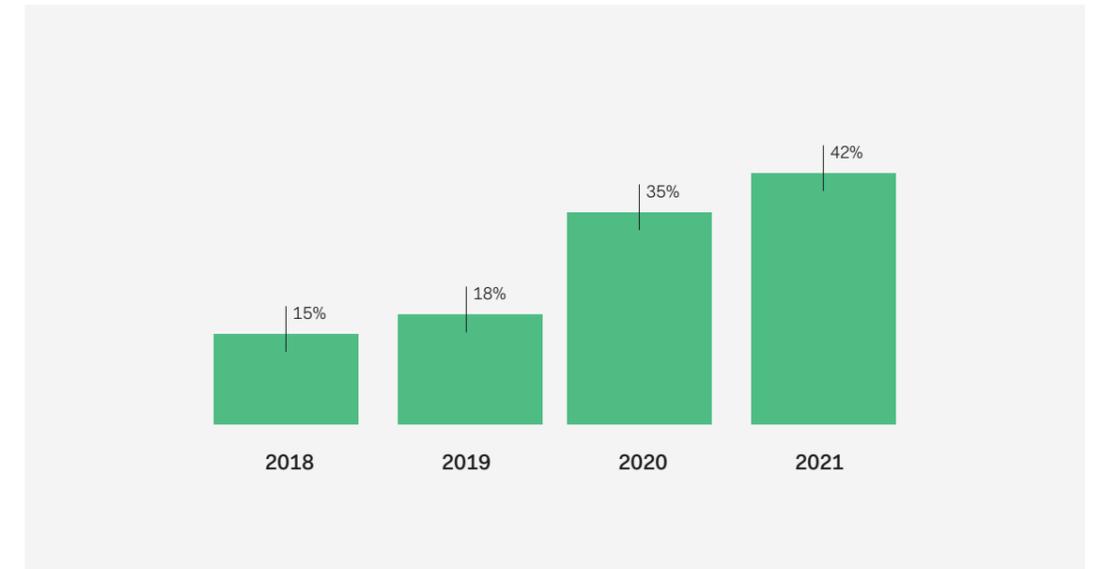
Fin 2021, 100% des **mandats** institutionnels étaient étiquetés article 8.

Les actifs sous gestion en fonds Article 8 sont passés de 9 milliards d'euros en mars 2021 à 16,3 milliards en fin d'exercice. Les fonds durables de DPAM (article 8+/9) ont vu une croissance qui les a fait passer de 13,9 à 16,6 milliards d'euros.

Les graphiques ci-dessous montrent l'ensemble des actifs sous gestion (ASG) de DPAM répartis selon les classifications du SFDR. Ils démontrent les progrès et les efforts réalisés au cours de l'année pour classer nos fonds afin d'avoir un impact maximal. Sur une période de neuf mois, la part de l'ensemble des actifs sous gestion qui étaient des produits Article 8 & 9 a connu une amélioration significative, passant de 67% à un impressionnant 84%.



Dans cette catégorisation, les produits de l'article 9 et de l'article 8+ sont considérés comme des investissements durables, ce qui signifie que fin 2021, 42% des actifs sous gestion de DPAM sont considérés comme des investissements durables. Comme on le voit ci-dessous, ce chiffre a augmenté de manière progressive mais constante ces dernières années.



IV. Données SFDR de fin d'exercice DPAS

Le tableau ci-dessous montre les actifs sous gestion de DPAS pour les fonds pour lesquels elle agit en tant que société de gestion.

(en milliards d'euros)	Mars 21	Déc 21	(%)
Fonds maison (article 8) ¹	10,09	12,68	26%
Fonds maison (article 8+/9) ¹	7,84	9,04	15%
Fonds tiers (article 8)	0,02	1,93	8356%

(1) Double comptage : fonds dont DPAS a délégué la gestion à DPAM ou à la Banque Degroof Petercam en Belgique.

4.1.2 Modèle DPAM en matière de développement durable

I. Introduction

Le modèle de durabilité propriétaire de DPAM pour les fonds et les mandats suit une classification respectant les définitions des catégories suivantes :

- **Laggard**

- Les sociétés qui ne respectent pas les valeurs fondamentales minimales. Ces entreprises sont classées comme non conformes aux normes mondiales ou ont été impliquées dans les controverses ESG les plus graves (niveau 5 sur une échelle de 1 à 5)
- Ces profils sont strictement proscrits des produits Article 8 et Article 9

- **Subpar**

- Les entreprises dont le score de gestion des risques ESG se situe dans le pire (quatrième) quartile de leur secteur ou qui font face à de graves allégations de comportement controversé (niveau 4 sur une échelle de 1 à 5). Les deux classifications sont traitées de la même manière, car les controverses graves révèlent des informations sur l'efficacité du score ESG potentiellement élevé d'une entreprise et des politiques et programmes qui y sont liés

- **Follower**

- Les entreprises dont le score en matière de gestion des risques ESG est inférieur à la moyenne (dans le troisième quartile de leur secteur) mais qui ne font pas face à de graves allégations de comportement controversé (niveau maximum 3 sur une échelle de 1 à 5)

- **Explorer**

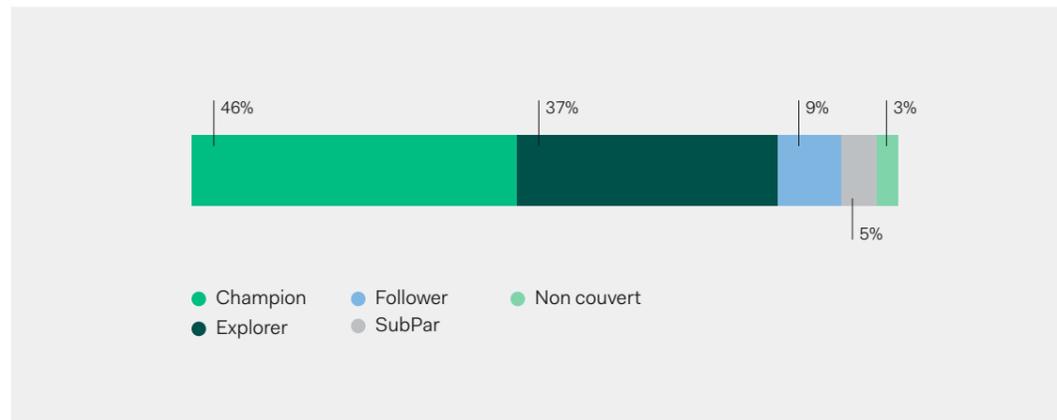
- Les entreprises ayant un bon score en matière de gestion des risques ESG (entre le 50e et le 75e percentile de leur catégorie) qui ne sont pas confrontées à de graves allégations de comportement controversé (niveau inférieur à 4 sur une échelle de 1 à 5)
- Les entreprises ayant un score supérieur en matière de gestion des risques ESG (entre le 75e et le 100e percentile dans leur catégorie) mais qui font face à des allégations modérées de comportement controversé (niveau 3 sur une échelle de 1 à 5)

- **Champion**

- Des entreprises présentant un profil ESG supérieur (score de gestion des risques ESG compris entre le 75e et le 100e percentile de leur catégorie) et qui ne font pas non plus l'objet d'allégations modérées ou graves de comportement controversé (inférieur au niveau 3 sur une échelle de 1 à 5)

II. Données de fin d'exercice DPAM

Fin 2021, selon son modèle de durabilité, les investissements de DPAM à travers ses fonds et mandats révélaient l'allocation de profil suivante¹ :



(1) Ne tient pas compte des obligations souveraines et des liquidités, car notre modèle de durabilité interne ne peut être appliqué à ces types d'actifs.

0,07% des actifs sous gestion de DPAM est investi dans des 'Laggard', ce qui limite les risques liés aux facteurs ESG de nos investissements. De plus, près de la moitié de nos investissements relèvent de la catégorie 'Champions'. Ces entreprises se situent dans le percentile 25 supérieur de leur groupe de pairs selon le fournisseur de données *Sustainalytics* et ne sont confrontées à aucune controverse supérieure à deux points sur une échelle de cinq.

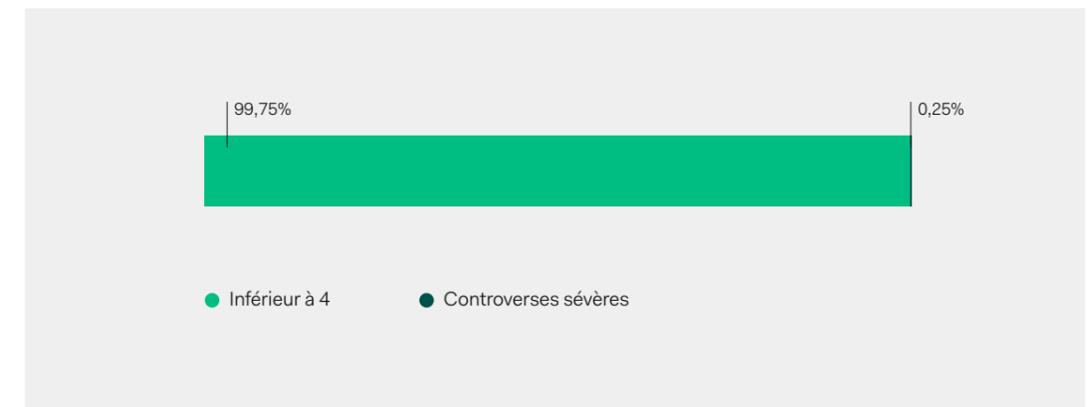
Accent sur la dimension sociale

En 2021, les entreprises figurant dans le portefeuille de DPAM ont enregistré de bons résultats sur le plan des niveaux de controverse des problématiques sociales. 1,66% seulement des actifs sous gestion de DPAM, tous fonds et mandats confondus, sont exposés à une controverse sociale supérieure à un niveau 3.



Accent sur la dimension gouvernance

En termes de controverses liées à la gouvernance, 0,25% des actifs sous gestion de DPAM, tous portefeuilles et mandats confondus, est exposé à une controverse liée à la gouvernance supérieure à 3.



4.1.3 Reconnaissance des tiers

Les prix et labels décernés par des tiers attestent de notre conviction et de nos efforts en matière d'investissements durables et responsables. La plupart des fonds durables de DPAM sont soumis à un audit annuel interne et externe mené par les autorités de labellisation respectives. Les audits de 2021 ont confirmé que les fonds durables ont respecté les règles d'investissement durable décrites plus haut et que les politiques sont alignées sur les meilleures pratiques du secteur.

En plus des reconnaissances externes, DPAM est apparue en 2021 dans l'indice Hirschel & Kramer Responsible Investment Brand Index (RIBI™), où elle a été classée sixième parmi plus de 500 gestionnaires d'actifs mondiaux. Cette reconnaissance démontre l'engagement de DPAM à mettre la durabilité au premier plan de son ordre du jour global, ce qu'elle fait depuis des années et entend continuer à promouvoir à l'avenir.

En 2021, DPAM a continué à bénéficier d'une reconnaissance internationale en matière d'ESG sous la forme de notations et de prix prestigieux. De même, les fonds patrimoniaux durables de la Banque Degroof Petercam ont obtenu le label Towards Sustainability de Febelfin qui, avec Luxflag, est considéré comme l'un des plus ambitieux d'Europe en matière de durabilité.



En tant que signataire des Principes d'investissement responsable (PRI) soutenus par l'ONU, DPAM doit publier chaque année les progrès réalisés dans la mise en œuvre des six principes. En 2020, DPAM a à nouveau obtenu la note maximale A+. L'organisation n'a pas émis de notations en 2021.



Pour tous les fonds durables concernés, DPAM a obtenu le label Luxflag, qui souligne la qualité de nos stratégies durables.



Pour tous les fonds concernés, nous avons obtenu le label Towards Sustainability de Febelfin.

4.2 Crédits

Le principe de précaution que nous adoptons est le suivant : l'objet de chaque crédit ne doit jamais esquiver les objectifs de Degroof Petercam en termes d'ambitions ESG.

Une section dédiée au risque climatique et environnemental a été intégrée à la politique interne de prêt du groupe. Elle stipule qu'aucun crédit ne peut être accordé aux entreprises clientes agissant dans des secteurs à forte intensité carbone ou dans des activités nuisibles à l'environnement, à savoir l'exploitation du charbon, la production de pétrole et de gaz et la déforestation. L'activité de prêt de la banque étant principalement dédiée aux particuliers, elle ne présente pas d'exposition significative à ce type de risques. La banque a néanmoins l'intention d'inclure dans son évaluation les risques climatiques et environnementaux à chaque processus d'octroi de crédit, qu'il s'agisse de la pré-évaluation pour des prêts Lombard afin de s'assurer que ces risques ne se posent pas ou sont très limités, ou de l'évaluation complète pour les prêts immobiliers, les prêts structurés et les prêts non garantis.

4.3 Private equity

I. Énergie renouvelable

En Belgique, Degroof Petercam est un des pionniers de l'investissement d'impact. Nous avons lancé notre premier fonds d'impact investissant dans l'énergie renouvelable en 2008, et trois autres ont suivi en 2011, 2015 et 2019.

Ces quatre fonds d'impact représentent un capital combiné de plus de 270 millions d'euros, et portent sur plus de 2 milliards d'euros d'actifs liés aux énergies renouvelables. Grâce à ces initiatives, Degroof Petercam se positionne comme un leader dans les fonds éoliens proposés aux clients privés et institutionnels.

Le fonds Green Fund IV géré conjointement par TTR Energy et Degroof Petercam a conclu l'achat de huit parcs éoliens terrestres français en 2021. Ces huit parcs éoliens représentant un total de 100MW et situés dans le nord de la France produisent 240 GWh/an, ce qui correspond à la consommation d'environ 60 000 ménages.

Ces huit parcs éoliens étaient déjà opérationnels et équipés d'une technologie ancienne. Ils seront mis à niveau de manière à bénéficier des innovations les plus récentes en matière de design et d'infrastructure. Cette modernisation des anciennes éoliennes, également appelée 'repowering', consiste à remplacer les turbines par des modèles plus récents, généralement plus grands et plus efficaces.

Cette offre d'investissement d'impact permet aux clients de Degroof Petercam d'investir dans des technologies d'énergie renouvelable (éolienne, biomasse, hydro) en France (principalement), en Espagne et en Belgique.

II. Immobilier social

En 2014, Degroof Petercam, Revive et Kois Invest se sont unis pour lancer Inclusio. Il s'agit d'une société d'investissement de premier plan en Belgique qui se concentre sur les logements abordables et de qualité destinés aux personnes vulnérables, les logements adaptés aux personnes handicapées et les infrastructures sociales (garderies, écoles, centres d'accueil pour les migrants, etc.)

Certifiée « B Corp » depuis sa création, Inclusio se développe rapidement dans toute la Belgique grâce au dynamisme de son équipe et au soutien d'investisseurs privés et institutionnels engagés qui souhaitent donner du sens à leurs investissements.

Fin 2020, Inclusio a obtenu le statut de Société Immobilière Réglementée (SIR) et a lancé son introduction en bourse sur Euronext Bruxelles en procédant à une augmentation de capital de 60 millions d'euros.

Aujourd'hui, on estime à 3.000 le nombre de personnes qui vivent dans un bâtiment appartenant à Inclusio : 2.500 d'entre elles louent des logements à prix abordable.

III. Économie régénérative

Pour offrir des solutions d'impact aux clients particuliers et institutionnels, Degroof Petercam a conclu en 2018 un partenariat avec Quadia, gestionnaire d'actifs basé en Suisse et leader européen de l'investissement d'impact. Un nouveau fond axé sur l'économie régénérative a vu le jour en février 2019 : le Regenero Impact Fund (Regenero).

Regenero investit dans des entreprises qui cherchent à résoudre les défis actuels en matière d'environnementale et sociale dans les domaines de la transition énergétique, de l'alimentation durable et de l'économie circulaire. Grâce à leurs produits et services, elles contribuent à une économie régénérative, mettant en avant les approches locales, participatives, circulaires,

fonctionnelles et bio-inspirées. Elles se distancent du modèle linéaire conventionnel (extraire, produire, jeter) et offrent un nouveau cadre pour une économie qui restaure et régénère la nature pour cultiver l'innovation, l'auto-suffisance, la résilience et l'efficacité.

Aujourd'hui, 12 investissements ont déjà été effectués pour un total d'environ 25 millions d'euros. Ces investissements couvrent une vaste gamme d'entreprises actives dans des secteurs qui vont de la culture de fruits biodynamique et biologique à la remise en état de smartphones et d'appareils électroniques ou de vêtements, de l'éducation au développement durable à la production de panneaux solaires sur mesure. Le lancement et le placement privé de ce fonds ont permis de sensibiliser les clients cibles à l'investissement d'impact. La dernière clôture en date de ce fonds a eu lieu en février 2021 et ses engagements se chiffrent à 52,6 millions d'euros, ce qui garantit une bonne diversification entre les différents projets retenus.

4.4 Conseils en matière de philanthropie

Degroof Petercam joue aussi un rôle pionnier en offrant à ses clients des conseils dans le domaine de la philanthropie. Notre service éponyme, instauré voici plus de dix ans, fournit des conseils judicieux et structurés à nos clients qui souhaitent mettre leur capital et leur temps au service d'un monde plus durable grâce à des initiatives philanthropiques.

En 2021, ce service a accompagné une quinzaine de clients dans des missions de conseil en philanthropie.



« La durabilité est plus qu'un slogan. En tant que collaborateur, je me réjouis que le rôle sociétal et l'engagement soient au centre de l'attention de notre groupe. »

Arnaud Denis, Corporate Communication Manager

5 Développement durable au niveau du groupe

5.1 Environnement

5.1.1 Émissions liées à l'énergie/empreinte carbone

I. Bâtiment

En 2021, nous avons continué à prendre des mesures concrètes pour réduire nos émissions :

- 100% de l'électricité que nous achetons est verte et renouvelable, selon la garantie du fournisseur
- nous avons commencé à généraliser l'utilisation d'équipements de vidéoconférence dans tous nos bureaux régionaux et à mettre en place un système efficace et renforcé de mesures supplémentaires de télétravail
- nous avons fait installer des panneaux solaires sur notre bâtiment à Liège et du double vitrage dans notre bâtiment à Anvers
- nous avons installé des bornes de recharge pour véhicules électriques dans nos principaux bâtiments et, dans la mesure du possible, nos nouveaux bureaux en sont systématiquement équipés. Une étude est en cours pour déterminer si ces mesures peuvent être déployées dans tous nos bureaux régionaux

En 2022, nous avons initié un projet pilote en Belgique pour déterminer avec précision l'empreinte carbone du groupe, ce qui nous permettra de développer des mesures de réduction concrètes dans un plan phasé.

DPAM a commencé à surveiller son empreinte carbone en 2020. À la fin de l'année, celle-ci atteignait 408,8t CO₂, soit 2,7t CO₂/employé ou 10,46 kg CO₂/million d'euros d'ASG.

Ces chiffres incluent les émissions des déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels et les déchets. Ils représentent une amélioration significative par rapport à l'an dernier. La raison de cette amélioration est double. Tout d'abord, nous avons moins d'employés qui travaillent dans des bureaux à l'étranger, où nous avons dû tabler sur des moyennes géographiques pour énumérer les facteurs d'émission en raison d'un manque de données. Ces moyennes ont tendance à être plus élevées que les émissions réelles, diminuant ainsi les émissions en 2021. Deuxièmement, l'impact de la politique de travail à domicile en 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. En effet, les chiffres pour 2020 étaient basés sur les émissions réelles de 2019, où le télétravail était moins fréquent.

Ces émissions ont été compensées en 2021, c'est pourquoi DPAM peut être considérée comme une entreprise neutre en CO₂ pour toutes ses émissions pertinentes.

II. Production d'électricité verte

En 2012, Degroof Petercam a financé deux entrepreneurs qui souhaitent développer les énergies renouvelables, tant dans l'éolien que dans la biomasse. Nous avons financé un premier projet de cinq éoliennes dans la région de Saint-Vith en combinant une dette subordonnée et des fonds propres. Aujourd'hui, neuf ans plus tard, Degroof Petercam possède 20% de ce parc éolien qui a tenu ses promesses en termes de production d'électricité associée à un rendement financier de plus de 10% par an.

En 2021, notre participation au projet a apporté l'équivalent de plus de 20 millions de kWh/heure de production annuelle. Ce chiffre équivaut à la consommation de 600 véhicules électriques parcourant 15.000 km par an (selon la moyenne belge), avec pour effet de réduire les émissions de CO₂ d'environ 1.000 tonnes par an.

III. Parc automobile

Après les émissions liées à la consommation d'électricité, les voitures de société sont la deuxième source d'émissions de Degroof Petercam. Notre plan de mobilité prévoit des options de mobilité alternatives, telles que des abonnements aux transports publics, des vélos (électriques), des scooters électriques, etc. Tout véhicule émettant plus de 145 g/km peut être échangé contre un véhicule électrique. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de notre parc automobile :

	2019			2020			2021		
	#	%	CO ₂	#	%	CO ₂	#	%	CO ₂
Essence	32	4,5%	129	51	7,4%	127	64	9,0%	121
Diesel	636	88,8%	116	556	81,2%	116	445	62,5%	115
Hybride (essence)	31	4,3%	48	53	7,7%	44	142	19,9%	38
Hybride (diesel)	-	-	-	3	0,4%	45	18	2,5%	30
Électrique	17	2,4%	0	22	3,2%	0	43	6,0%	0
Total	716			685			712		



Pour stimuler davantage la mobilité verte, nous avons lancé un nouveau plan de mobilité en 2021 qui prévoit un budget plus élevé pour les choix durables et un choix plus flexible d'options de mobilité.



La proportion de véhicules électriques et hybrides n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Pour mieux encourager la mobilité verte, nous avons lancé en 2021 un nouveau plan de mobilité qui prévoit un budget plus élevé pour les choix durables et une gamme plus flexible d'options de mobilité.

Cette nouvelle mesure a eu un effet immédiat sur le parc automobile avec une réduction de plus de 20% des véhicules diesel, le doublement des véhicules électriques et le triplement des véhicules hybrides. Ces mesures ont permis de réduire les émissions moyennes de CO₂ par véhicule.

Dans le cadre du plan de mobilité, les membres du personnel peuvent également opter pour un vélo ou un scooter (électriques). Fin 2021, nous avons ainsi fourni 84 vélos ou scooters. Suite à la pandémie de la COVID-19, l'utilisation des voitures et des transports en général a considérablement diminué, avec pour conséquence immédiate une baisse importante de la consommation de carburant.

IV. Déplacements

La pandémie a considérablement réduit les déplacements. Par ailleurs, la philosophie sous-tendant l'organisation des réunions a évolué, nos collègues considérant la communication numérique comme une bonne alternative aux réunions en présentiel. La dernière politique de voyage en date encourage également les membres du personnel en ce sens : les déplacements ne sont autorisés que lorsqu'ils sont nécessaires et les alternatives doivent être privilégiées lorsque les circonstances le permettent (par exemple, téléphone, vidéoconférence, combinaison de plusieurs rendez-vous, etc.). Les vols courts sont découragés. Une nouvelle plateforme de réservation de voyages sensibilise les voyageurs et commencera à indiquer le coût en CO₂ de chaque voyage. Les rapports fournis par cet outil nous permettront également de connaître les habitudes de nos voyageurs et, ainsi, d'optimiser leurs choix.

5.1.2 Utilisation des ressources, effluents et déchets

La quantité de déchets et d'effluents que nous générons représente une part importante de notre impact total sur l'environnement ; une gestion judicieuse des déchets est donc importante.

En 2021, la quantité de déchets collectés a considérablement diminué en raison de la présence limitée dans nos bureaux due à la pandémie de la COVID-19. De ce fait, les chiffres ne sont pas représentatifs.

Bien que nous n'ayons pas encore défini de stratégie globale concernant la gestion des déchets, nous continuons à entreprendre des actions spécifiques pour promouvoir une gestion efficace et durable de ces derniers.

Voici un aperçu non exhaustif des mesures que nous avons prises, améliorées ou élargies en 2021 :

- la collecte des documents papier confidentiels, jadis quotidienne, est à présent hebdomadaire grâce à l'adoption de conteneurs métalliques. La collecte des déchets a également été réduite dans nos bureaux régionaux : elle a désormais lieu sur demande, car les volumes ont fortement diminué
- nous continuons à travailler avec la société MCA, qui supervise notre collecteur de déchets. Cette entreprise certifiée ISO 14001 garantit le recyclage de nos déchets tels que le papier, les plastiques mixtes, les déchets organiques, les PMC, les canettes, le verre, les cartouches d'encre et de toner et les néons
- dans la mesure du possible, les services de nettoyage utilisent des produits respectueux de l'environnement, ou du moins contenant le moins de substances abrasives possible

- toutes les piles usagées sont recyclées
- nous réduisons la consommation de plastique à usage unique. Nous avons installé davantage de fontaines à eau dans nos divers bureaux afin de réduire la quantité de bouteilles en PET jetables. Dans notre zone de meeting VIP, l'eau est servie dans des bouteilles en verre
- les membres du personnel ont reçu une gourde qu'ils peuvent remplir aux fontaines à eau, ainsi qu'une tasse à café en porcelaine afin de réduire radicalement la consommation de gobelets jetables. Les tasses jetables à côté des machines à café ont été supprimées et remplacées par des tasses et des mugs en porcelaine
- le restaurant d'entreprise du siège de Bruxelles a lancé son 'Jeudi végétarien' et introduit l'utilisation de légumes de saison
- le restaurant d'entreprise travaille en étroite collaboration avec des producteurs alimentaires locaux qui élèvent leurs animaux et cultivent d'autres produits de manière durable

5.1.3 Informatique verte

I. Migration des serveurs

La migration de nos centres de données vers le Luxembourg, finalisée fin 2020, nous a permis de passer de quatre centres de données répartis équitablement entre la Belgique et le Luxembourg à deux unités consolidées sur un seul site (Luxembourg). La gestion de cette nouvelle infrastructure informatique a été confiée à un partenaire externe, LuxConnect. Cette entreprise se positionne en pionnier de la durabilité et est le premier opérateur de centres de données (et l'un des rares) à proposer des installations véritablement neutres en carbone. En plus de réduire notre empreinte énergétique, cette consolidation informatique nous a également permis de diminuer le nombre de serveurs de 20% grâce à une gestion efficace de l'infrastructure.

II. Recyclage du matériel informatique

Depuis 2020, nous soutenons l'entreprise sociale internationale 'Close the Gap' qui vise à réduire la fracture numérique en faisant don d'appareils informatiques d'occasion de haute qualité provenant d'entreprises européennes à des projets éducatifs, médicaux et sociaux dans les pays en développement et émergents. Les ordinateurs portables, les appareils mobiles, les écrans et autres équipements informatiques continuent d'être recyclés et transformés en véritables outils de développement pour accélérer la lutte contre la pauvreté.

5.2 Social

5.2.1 Santé et sécurité au travail

Degroof Petercam est déterminée à créer un environnement de travail sûr et sain pour les membres de son personnel, leur bien-être restant une priorité. Degroof Petercam informe et consulte régulièrement les représentants de son personnel. Quinze rencontres ont eu lieu en 2021.

Voici un aperçu non exhaustif des mesures que nous avons prises, améliorées ou élargies en 2021 :

I. Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

Degroof Petercam se réunit chaque mois avec les représentants de son personnel. Ces dernières années, des améliorations ont été apportées au fonctionnement du comité,

notamment la participation trimestrielle du médecin du travail et des rapports réguliers dans des domaines tels que les accidents de travail, les exercices de sécurité, la formation, les inspections de bureaux, etc. Le CPPT et le service de médecine du travail ont participé étroitement à la gestion et au suivi de la crise sanitaire au niveau du groupe.

II. Conseillers sociaux et personnes de confiance internes

Le conseiller en prévention interne a des rôles et des responsabilités clairement définis et bénéficie de l'expertise externe d'un conseiller spécialisé dans les risques psychosociaux pour les travailleurs. Par souci de transparence, la nouvelle description de poste du conseiller en prévention interne, ainsi que les procédures et politiques applicables, sont incluses dans le nouveau règlement de travail. En 2021, le personnel a sélectionné deux personnes de confiance internes pour servir de médiateurs et de conseillers psychosociaux internes informels.

III. Enquête sur l'engagement de l'ensemble du personnel

En 2021, l'enquête interne sur l'engagement des collaborateurs a été relancée, permettant aux membres du personnel de s'exprimer sur leur perception de leur propre santé, sécurité et bien-être au travail. Les résultats de cette enquête montrent une amélioration par rapport aux résultats précédents en 2021 et un raffermissement de l'engagement des collaborateurs. La plupart des commentaires font référence au retour attendu au bureau et à la mise en œuvre structurelle du télétravail. Des plans d'action distincts ont été élaborés pour chaque département afin de poursuivre les efforts dans ce domaine.

IV. Télétravail et travail flexible - Domus 2.0

En 2021, nous avons repensé les méthodes de travail au sein de Degroof Petercam. La mise en œuvre systématique d'un mode de travail flexible avec deux jours de télétravail par semaine en Belgique a été testée à l'automne 2021. Une initiative similaire est également à l'étude en France et au Luxembourg. Le télétravail est à présent organisé de façon systématique pour chaque équipe.

Pour soutenir les membres et les responsables du personnel dans la période de télétravail prolongé, des formations ont été dispensées en vue de faciliter l'utilisation des outils de travail à distance, de manière à renforcer les bonnes pratiques de collaboration à distance et les 'règles d'or' du télétravail.

Dans le même temps, un système de flexdesk a été mis en place en Belgique, permettant à chacun de choisir un poste de travail adapté à ses besoins lorsqu'il est présent au bureau. Un vaste réseau d'ambassadeurs a été mis sur pied pour soutenir ce changement dans chaque département.

Dans le but de pérenniser le travail hybride, un soin particulier a été apporté à la transformation de toutes les salles de réunion en 'salles intelligentes'. Ces salles, qui exploitent les dernières technologies, permettent d'organiser des réunions combinant des participants en face à face et à distance de manière simple et efficace. Les managers et les ambassadeurs ont été formés à l'utilisation de ces outils et aux comportements adéquats pour organiser et diriger des réunions hybrides.

V. Prévention du stress et du burnout

Nous proposons plusieurs formations pour sensibiliser les membres du personnel aux symptômes du stress et du burnout et leur fournir des conseils et astuces pour mieux identifier les signes avant-coureurs. En outre, des formations destinées aux chefs d'équipe sont conçues pour améliorer la communication et la gestion des talents. Une formation à la prévention du stress pour les responsables du personnel a été organisée avec le consultant externe en prévention.

Des webinaires et des sessions d'apprentissage en ligne ont été consacrés à la gestion du

stress lié à la pandémie de la COVID-19 et à la situation résultant du télétravail prolongé. Certains membres du personnel bénéficient également d'un coaching individuel avec des spécialistes externes à titre de mesure préventive.

En 2021, un total de 700 heures a été consacré à la formation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Le tableau ci-dessous reprend un aperçu du type de formations fournies dans ce domaine¹.

Type de formation	Nombre de participants
Améliorer sa résilience	21
Règles d'or pour un leadership à distance	12
Résilience mentale	3
Comment gérer son stress en période de coronavirus	4
Travailler zen : votre PC est votre allié - webinaire enregistré	18
Comment m'organiser pour un télétravail sain et productif	133
Plan d'action « Tell Us » : le coup de blues hivernal	77
Carrière en perspective (keynote et atelier)	50
Energy@work	26
Gérer le stress dans votre équipe (pour les gestionnaires de personnes)	16
Le pouvoir du sommeil	43
ESG	2
Nombre total de participants	405

Depuis 2018, Degroof Petercam a mis en place une politique de réintégration progressive des membres du personnel qui reprennent le travail après une longue période d'incapacité. En outre, les collaborateurs dont le handicap est lié au stress professionnel peuvent demander un coaching gratuit dans le cadre de leur réintégration, en collaboration avec le centre de résilience/huis voor veerkracht.

En 2021, le pourcentage d'absentéisme global (2,24%) a augmenté par rapport à 2020 (2,09%). Le chiffre général reste inférieur à la moyenne du secteur. Aucun accident grave lié au travail n'a été signalé en 2021.

5.2.2 Formation et éducation

L'industrie financière européenne est soumise à une réglementation stricte en matière de formation et de formation continue du personnel, notamment en ce qui concerne la connaissance des produits, des procédures et des réglementations propres au secteur.

Degroof Petercam propose des programmes de formation ainsi que des opportunités de développement personnel et professionnel. Notre politique de formation permet au personnel

(1) Ces chiffres ne représentent que la Belgique.

de se former, tant en interne qu'en externe, sur des sujets qui s'inscrivent dans la stratégie de Degroof Petercam, mais aussi sur des questions spécifiques à chaque domaine d'expertise et à chaque métier. Cette politique de formation est également disponible pour les membres du personnel en France et au Luxembourg (programme local adapté).

L'année dernière, les efforts de formation ont porté sur la réglementation, la gestion des équipes à distance, les outils informatiques, etc.

Malgré le contexte de la crise sanitaire, Degroof Petercam a maintenu ses autres initiatives de formation, dans un format distanciel ou numérique. Notre e-Summer Academy a notamment rencontré un grand succès, avec un nombre record de 1.225 participants. 65 sessions organisées de juillet à septembre étaient structurées autour de six thèmes : les tendances à venir du secteur, 'know your company', les outils de bureau, le travail à distance, l'équilibre personnel, la gestion de carrière, le leadership. Ce taux de participation record, qui était de 20% supérieur à celui de la période pré-covid (2019), démontre l'adoption de nouvelles méthodes de formation.

Toutefois, cette méthode de formation s'est traduite par une diminution des heures de formation par rapport aux années précédentes, car le mode d'apprentissage à distance ou en ligne se caractérise par des sessions généralement courtes.

Capitalisant sur l'appétit pour la formation en ligne, un catalogue dédié aux soft-skills et au leadership a été mis à la disposition de tous les collaborateurs. Il regroupe plus de 60 thématiques de formation couvrant des sujets tels que la connaissance de soi, le développement personnel, les modes de communication, la gestion du changement, le bien-être et la résilience, la gestion d'équipes, etc. Il est accessible à tous les membres du personnel à tout moment, en libre-service.

	Total heures	Nombre d'employés	Moyenne
Direction	21.048	1.082	19
Cadres	2.103	115	18
Membres du personnel	5.939	326	18
Total général	29.091	1.523	19

5.2.3 Emploi, diversité et égalité des chances

Cette section reprend des données sur les filiales belges, luxembourgeoises et françaises du groupe.

Fin 2021, Degroof Petercam offrait des emplois de qualité à 1.531 collaborateurs en Belgique, au Luxembourg, en France, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse pour des fonctions en lien avec nos domaines d'activité comme banquier privé, analyste financier, gestionnaire de patrimoine ou personnel administratif, mais aussi pour des expertises aussi diverses que la conformité, le risque et l'audit. Ce chiffre représente 24 nationalités différentes et inclut les préretraités, les membres du personnel en invalidité de longue durée et les administrateurs indépendants.

Degroof Petercam vise à fournir à son personnel non seulement une rémunération concurrentielle, mais aussi des formations et des opportunités de développement personnel. Nous nous efforçons d'attirer, de développer et de conserver des collaborateurs de haut niveau en leur offrant des rôles de direction attrayants et stimulants qui ouvrent des perspectives de développement.

Notre gestion du personnel est basée sur la législation sociale et les réglementations sectorielles ainsi que sur nos propres valeurs d'humanité et d'esprit d'équipe. Les mesures concernant l'emploi du personnel sont supervisées par différents organes du groupe, par exemple les comités de rémunération en Belgique et au Luxembourg et les organes paritaires propres à chacun des pays dans lesquels nous sommes présents.

I. Satisfaction et engagement

Bien évidemment, l'année a été marquée par les circonstances de travail induites par la pandémie de la COVID-19 : la majorité des membres du personnel a travaillé à distance grâce à des outils de télécommunication performants. Soucieuse du bien-être et de la motivation de chacun dans ces circonstances, Degroof Petercam a renforcé ses moyens de communication interne en 2021, avec des espaces intranet et des podcasts supplémentaires. Des bulletins d'information réguliers portant sur des questions d'actualité ont également permis de maintenir la communication interne.

Fin 2021, une enquête sur l'engagement durable des membres du personnel a été menée selon la méthodologie de Willis Towers Watson dans tous les pays où le groupe est présent. Plus de 1.100 collaborateurs y ont répondu. Le taux d'engagement, mesuré comme une augmentation par rapport à l'année précédente, a satisfait aux normes de référence au niveau national et du secteur. Cette enquête constitue un indicateur permettant de suivre la mise en œuvre des actions d'amélioration initiées à la suite de l'enquête 2020, plus large.

Au niveau du groupe, les actions sont axées sur le développement des membres du personnel et le service à la clientèle :

- Les évaluations des performances de tous les membres du personnel sont accompagnées d'un plan de développement personnel qui fait l'objet de trois entretiens par an (fixation des objectifs, évaluation intermédiaire, évaluation de fin d'année) entre le responsable et le collaborateur
- Un programme de sensibilisation et de formation (FOCUS) a été mis en place pour améliorer encore le service à la clientèle

Suite à l'enquête, chaque département a également élaboré son propre plan d'amélioration pour 2021.

II. Statistiques démographiques

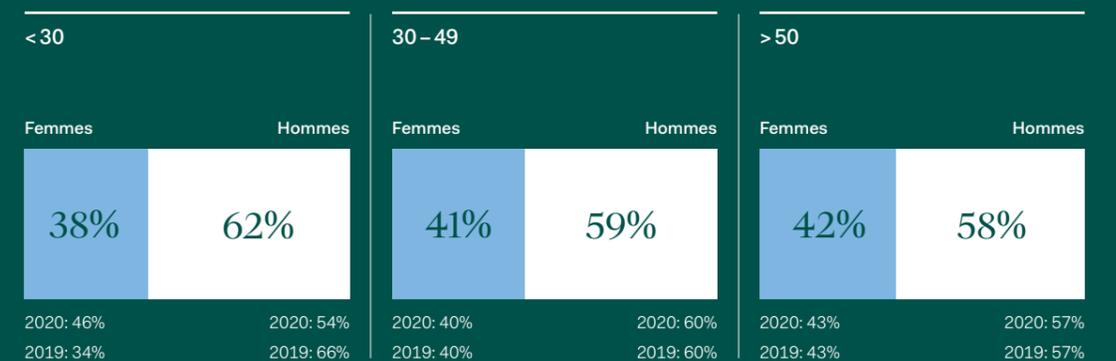
En 2021, Degroof Petercam a vu à nouveau ses effectifs augmenter en Belgique et au Luxembourg. En France, ce chiffre est moins élevé que l'année précédente suite à une réorganisation interne liée au changement de statut des activités.

Sur le nombre total de membres du personnel, le pourcentage de femmes s'élève à 42%, soit le même niveau qu'en 2020, avec peu de différences entre les pays. Parmi les cadres, les femmes représentent 37%, 59% au sein du personnel et 21% à des postes de direction.

En termes de répartition par âge, on constate une stabilité dans les groupes d'âge supérieur à 30 ans. Malgré une politique de recrutement visant à attirer les talents féminins et à augmenter le nombre de candidates pour tous les postes externes, le recrutement de jeunes hommes a supplanté celui des femmes. L'attrait de certaines fonctions spécialisées dans le secteur de la haute finance reste faible pour les femmes. A cet égard, Degroof Petercam soutient les initiatives de Women in Finance, qui visent à promouvoir le secteur financier auprès des jeunes talents féminins.

Degroof Petercam reconnaît l'importance d'avoir des politiques et des pratiques de rémunération non sexistes.

En Belgique, dans l'attente de la circulaire d'interprétation de la BNB contenant des



instructions détaillées sur la méthodologie de transposition de la directive européenne relative aux exigences de fonds propres (CRD V) et des lignes directrices de l'ABE, Degroof Petercam a procédé à une analyse interne pour avoir un premier aperçu de l'équité salariale entre hommes et femmes ainsi que des écarts potentiels.

Sur la base de notre méthodologie, aucun écart salarial systématique entre les sexes n'a été détecté. Quand un problème semble se poser, il peut être justifié par des éléments objectifs (ancienneté, type de fonction, cas individuels). Si l'on examine le pourcentage de promotion/ augmentation entre les hommes et les femmes, la révision de la rémunération 2021-2022 semble également équitable du point de vue du genre.

Le groupe poursuivra ses efforts en vue de garantir que les membres du personnel perçoivent un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale. À cet égard, l'équipe chargée de la rémunération et des avantages sociaux a mis au point un outil permettant de réaliser cet exercice dans tous les départements et pays. L'objectif est d'augmenter la granularité de l'exercice en fonction des futures instructions de la BNB et d'étendre le champ de l'analyse en France et au Luxembourg en 2022.

5.2.4 Programmes d'engagement social

Au-delà de sa mission première de promotion de l'emploi, la Fondation Degroof Petercam (« la Fondation ») s'engage également à promouvoir la philanthropie au sein de notre personnel au moyen de programmes participatifs d'engagement social tels que le bénévolat, le parrainage, le parrainage de compétences et les micro-dons aux associations.

Degroof Petercam encourage l'engagement de son personnel dans les causes sociales. Quatre initiatives ont été proposées en 2021 :

1. **Solidarity Days** : près de 200 collaborateurs se sont portés volontaires pour 11 activités allant des cours de hockey pour les jeunes des quartiers défavorisés à la préparation et à la distribution de repas chauds aux personnes vulnérables, en passant par le nettoyage de maisons inondées
2. **DP Forest** : à l'occasion du 150e anniversaire de Degroof Petercam, nous avons lancé un défi durable consistant à marcher ou courir collectivement 150.000 km en 150 jours pour financer la création de notre forêt (la 'DP Forest'). Plus de 50 collègues ont planté 3.500 arbres sur des parcelles réhabilitées en Belgique et au Luxembourg
3. **Micro-dons** : ce programme, qui permet aux membres du personnel de faire déduire un montant mensuel de leur salaire, a permis de récolter plus de 32.000 euros qui ont été reversés à l'organisation River CleanUp
4. **Fondation contre le cancer** : 11.000 euros ont été récoltés grâce à une randonnée à vélo sponsorisée par l'équipe cycliste Degroof Petercam

Enfin, l'objectif de la Fondation étant d'avoir un impact social, elle doit aborder cette question dans toutes ses dimensions, y compris au niveau des actifs et des investissements qu'elle détient. Les actifs de la Fondation sont gérés par Degroof Petercam et alloués aux produits d'intégration ESG. Ceux-ci incluent des investissements via des lignes d'actions directes ou des fonds selon une stratégie ISR. La Fondation réalise également des investissements directement liés à sa mission, comme l'investissement dans une obligation à impact social et l'octroi de prêts sans intérêt.

La Fondation contre le cancer parrainée par l'équipe cycliste Degroof Petercam pour la huitième année consécutive.



5.3 Gouvernance

5.3.1 Code d'éthique

En tant qu'institution financière, il est essentiel pour Degroof Petercam d'adopter une gouvernance forte qui s'appuie sur les compétences, l'engagement et le dévouement des administrateurs, des membres de la direction et de tous les membres du personnel, ainsi que sur la confiance que toutes ces personnes inspirent. Chacun doit faire preuve d'un grand sens des responsabilités et d'une rigueur professionnelle stricte pour conserver cette confiance.

Le conseil d'administration détermine les objectifs stratégiques de Degroof Petercam ainsi que sa politique d'intégrité. Le Code d'éthique est le document interne qui représente la mise en œuvre pratique et efficace des principes d'intégrité promus par le Conseil d'administration.

Ce code définit les règles d'éthique et de professionnalisme que les administrateurs, les membres de la direction et tous les collaborateurs sont tenus de respecter dans le cadre de leur travail et de leurs activités. Les règles éthiques sont indissociables de la prestation de services financiers et auxiliaires ainsi que des activités du secteur financier qui sont fortement réglementées et soumises à des règles d'intégrité. Le Code a été approuvé par tous les organes concernés, tant au niveau du groupe que de toutes ses entités, et s'applique aux administrateurs, aux membres de la direction et à tous les employés internes du groupe.

Il couvre les domaines suivants :

- conformité aux obligations légales et réglementaires
- coopération adéquate avec les autorités compétentes
- éthique, fraude et corruption
- sécurité des informations
- égalité de traitement, interdiction de la discrimination

5.3.2 Programme de sensibilisation aux risques et d'excellence en matière de contrôle (Risk Awareness and Control Excellence, RACE)

Ce programme de sensibilisation aux risques et d'excellence en matière de contrôle a été conçu après la finalisation du nouveau code d'éthique ; il combine des campagnes d'information et de sensibilisation, des formations dédiées et des formations en ligne. Ce programme de formation obligatoire a également été inclus comme élément de performance clé dans le processus d'évaluation de chaque membre du personnel.

En 2021, le programme RACE était constitué de cinq modules couvrant les sujets suivants :

I. Lutte contre la corruption (Anti-Bribery and Corruption)

Notre groupe a instauré son programme de lutte contre la corruption en 2020. Notre politique de lutte contre la corruption s'applique à l'ensemble de notre personnel et est transposée au sein de chaque entité du groupe. Degroof Petercam applique la tolérance zéro vis-à-vis de toutes les formes de corruption possibles.

Une formation en ligne obligatoire a été mise en place pour familiariser tous les membres du personnel avec le règlement et les aider à reconnaître et à mitiger les risques associés.

II. Sécurité des informations

De l'hameçonnage au rançongiciel, de nouvelles menaces apparaissent constamment. La formation sur la sécurité de l'information couvrait différents sujets tels que la cybersécurité, la protection des données, la sécurité du travail à distance, la sécurité physique, etc. Elle a permis de sensibiliser à l'importance du rôle individuel de chaque membre du personnel dans la sauvegarde des données et des actifs sensibles de l'entreprise, avec des principes clés de sécurité de l'information en matière de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité.

III. Système de lanceurs d'alerte

Le système de lancement d'alerte est une composante cruciale de notre cadre de contrôle et de gestion du risque. Quiconque se heurte à des irrégularités, à une mauvaise conduite ou à des violations de notre code d'éthique est invité à en référer à sa hiérarchie, afin que le problème puisse être examiné et traité de manière appropriée. La procédure de lanceur d'alerte protège à la fois l'organisation et les lanceurs d'alerte eux-mêmes.

IV. Conflits d'intérêts

La formation aux conflits d'intérêts a été mise sur pied sur la base d'exemples très concrets. Elle insiste sur une gestion adéquate de ces conflits, dont les conséquences peuvent être dévastatrices pour une entreprise. Dans ce contexte, notre indice de rigueur professionnelle a été révisé ; il inclut désormais l'obligation de déclarer tout conflit d'intérêts.

V. RGPD

Le droit à la vie privée et à la protection des données est inscrit dans le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, qui clarifie la manière dont les données doivent être utilisées et protégées. Degroof Petercam souscrit sans réserve aux aspects éthiques de ce règlement. Un délégué à la protection des données dédié a organisé, au premier trimestre 2022, une formation obligatoire introduisant la notion de confidentialité et de protection des données, décrivant nos obligations en tant qu'institution financière, clarifiant les obligations qui en découlent pour les membres du personnel et expliquant, par le biais d'exemples et d'exercices, comment l'appliquer dans notre environnement de travail.

« Faire la différence, avoir un impact. C'est ce qui m'anime. En tant qu'individu et en tant qu'entreprise, nous laissons une empreinte sur l'environnement et sur la société. Travailler chaque jour avec des collègues de 24 nationalités différentes est une affirmation de notre diversité et un enrichissement pour tous. »

Cathy De Doncker, HR Officer



6 Développement durable externe

6.1 Actionnariat actif

6.1.1 DPAM

La politique de vote adoptée par DPAM vise à faire respecter les valeurs et les principes de gouvernance d'entreprise qu'elle entend défendre et promouvoir auprès des entreprises dans lesquelles elle investit. La mise en œuvre de cette politique est illustrée dans le rapport d'activité de vote 2021 disponible [\[ici\]](#).

En 2021, DPAM, a exercé les droits de vote attachés aux actions détenues dans les 54 portefeuilles institutionnels (SICAV, FCP, mandats), y compris leurs compartiments gérés par la société de gestion. DPAM a participé à un total de 683 assemblées générales et extraordinaires pour un total de 9.697 résolutions. Cette activité correspond largement à celle de l'année précédente. DPAM a fait entendre sa voix dans 600 entreprises, principalement en Europe et en Amérique du Nord. ([voir rapport d'engagement 2021](#))

6.1.2 Fonds patrimoniaux du Private Banking

Pour les fonds patrimoniaux, il n'y a pas de participation directe au vote à l'assemblée générale dans la mesure où le fonds durable est entièrement composé d'un fonds de fonds, selon une répartition 2/3 fonds DPAM et 1/3 fonds externes. L'engagement avec les fonds externes a été décrit précédemment (voir 'fonds externes').

Les fonds « patrimoniaux » de la banque privée sont composés à la fois de fonds et de placements en actions et de positions à revenu fixe. Pour ces composantes en ligne directe des fonds patrimoniaux, un système a été mis en place avec le fournisseur de données IVOX Glass Lewis qui nous aide à exécuter les instructions des procurations et à analyser les

propositions inscrites à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires. La participation active à ces assemblées générales débutera en 2022. Il n'y a pas de participation directe au vote à l'assemblée générale pour les fonds de fonds (selon une répartition 2/3 fonds DPAM et 1/3 fonds externes). L'engagement avec les fonds externes est décrit ci-dessous (voir 'fonds externes') et pour les fonds DPAM, nous nous référons à la politique d'engagement et de vote par procuration de DPAM décrite précédemment.

6.1.3 Fonds externes

En tant qu'investisseur dans des fonds tiers pour le compte de ses clients, il incombe à Degroof Petercam d'exprimer son opinion sur la gestion de ces fonds et de faire entendre sa voix. Degroof Petercam intervient pour inciter les gestionnaires des fonds dans lesquels elle investit à les gérer dans le respect des meilleures pratiques. S'engager auprès des gestionnaires de fonds, soit par un dialogue direct lors de réunions avec leurs représentants, soit de manière plus formelle comme décrit dans la politique d'engagement des fonds, est un moyen de s'assurer que ces meilleures pratiques sont respectées.

En 2021, 10% des gestionnaires de fonds externes ont reçu une lettre d'engagement formelle.

6.2 Évaluation des fournisseurs

6.2.1 Évaluation environnementale des fournisseurs

La politique d'achat instaurée en 2018 décrit les principes appliqués par le groupe pour l'évaluation environnementale de ses fournisseurs. Ces principes couvrent un large éventail de thématiques, notamment des critères économiques, éthiques et de responsabilité environnementale, c'est-à-dire l'achat de produits contenant des matériaux fabriqués de manière durable.

Conformément à la vision de l'entreprise, nous travaillons main dans la main avec nos fournisseurs et partenaires dans le but de réduire notre empreinte écologique. Nous intégrons des critères environnementaux (énergie, émissions, produits et services) dans le processus de sélection de nos fournisseurs et partenaires clés. Nous élargirons cette approche à tous les biens et services achetés à l'extérieur et dont l'impact négatif sur l'environnement peut être évité ou atténué.

Dans la mise en œuvre des pratiques d'approvisionnement durable, nous avons commencé par nous concentrer sur les produits et services ayant le plus d'impact sur l'environnement, à savoir les services de gestion des bâtiments, la restauration, les fournitures de bureau, le papier et les voitures de société.

Aujourd'hui, plus d'un quart de nos dépenses vont à des fournisseurs et partenaires qui s'engagent à respecter les mêmes principes environnementaux et éthiques que nous.

6.2.2 Évaluation sociale des fournisseurs

En plus des critères environnementaux, notre politique d'achat inclut également des critères privilégiant les fournisseurs qui favorisent plus de diversité au sein de leurs équipes en évitant toute forme de discrimination, qu'elle soit physique, intellectuelle, sociale ou culturelle. En outre, nos conditions générales exigent que les fournisseurs se conforment aux dispositions suivantes :

- Code de conduite des fournisseurs des Nations unies
- SA8000 (norme d'imputabilité sociale développée par Social Accountability International)
- Convention 138 de l'Organisation internationale du travail
- Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant

6.3 Satisfaction du client

En tant qu'organisation centrée sur le client qui accompagne ses clients avec expertise, le groupe a inclus la satisfaction du client comme indicateur de performance clé dans ses tableaux de bord d'entreprise, ajoutant ainsi cet élément comme critère essentiel de la réussite commerciale.

Une enquête de satisfaction des clients de la banque privée a été menée en 2021 en Belgique. Sur les 13.300 invitations envoyées par courrier, 1.981 clients ont participé à l'étude, soit un taux de réponse de 15%. La principale conclusion est que le niveau de satisfaction générale est élevé et montre que le gestionnaire des relations est l'atout majeur de Degroof Petercam. Près de 8 clients sur 10 sont généralement satisfaits de Degroof Petercam. Cependant, tous les types de clients ne démontrent pas le même degré de satisfaction. C'est pourquoi des mesures permettant d'y remédier ont été identifiées et mises en place.

Une nouvelle enquête de ce type est prévue pour 2022 et notre intention est d'étendre les enquêtes de satisfaction des clients à tous nos secteurs d'activité, y compris Private Banking Luxembourg, DPAS, DPAM et Investment Banking.

6.4 Éducation et emploi innovant

Créée en 2008, la Fondation Degroof Petercam a pour mission de soutenir les innovations sociales pour l'emploi en se concentrant sur trois domaines principaux : les compétences de demain, l'esprit d'entreprise et l'action en faveur d'un marché du travail plus inclusif. Elle travaille avec des dirigeants qui mettent en œuvre des solutions pour lutter contre le chômage ou le sous-emploi et a défini plusieurs objectifs à atteindre d'ici 2023, à savoir :

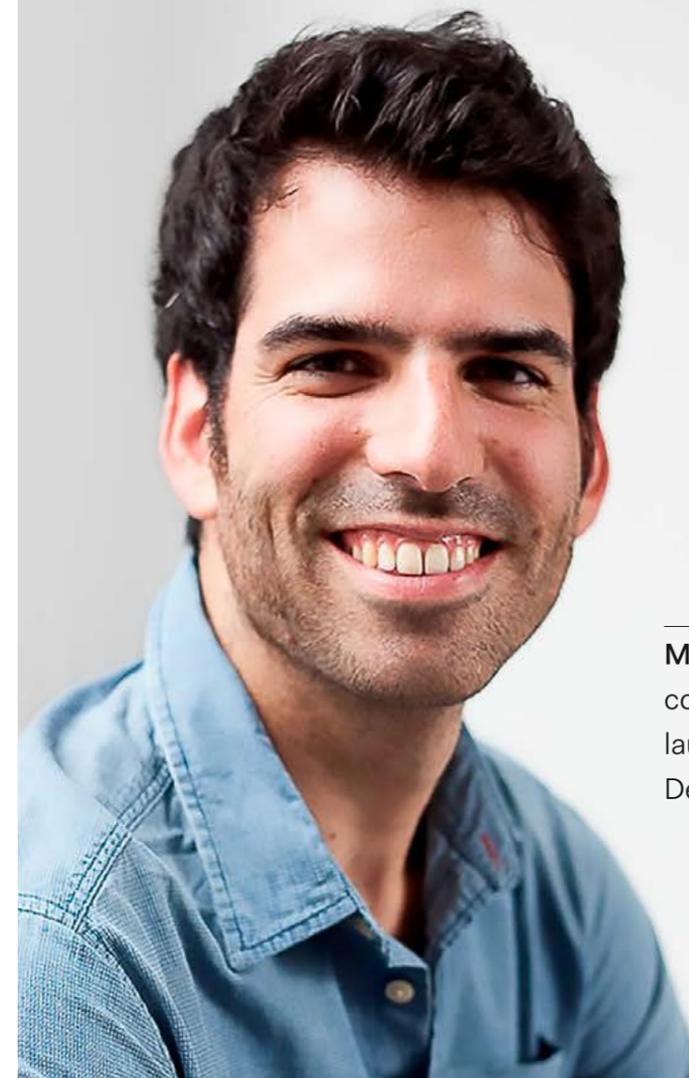
- engagement à hauteur de 5 millions d'euros d'aide
- participation à la création de 3.000 emplois
- 30% des salariés et des clients de Degroof Petercam impliqués dans ses activités.

Chaque année, la Fondation sélectionne et soutient un nouveau projet porteur d'une solution pour l'emploi au moyen d'une subvention et d'un accompagnement sur mesure. La première dotation de la Fondation consiste en une subvention d'un million d'euros et un suivi personnalisé sur cinq ans.

Ticket for Change, une initiative française qui forme et rassemble des personnes désireuses de mettre l'impact sociétal positif au cœur de leur travail, a été la grande gagnante de 2021. En sept ans, plus de 120.000 personnes ont participé aux programmes de Ticket for Change pour activer leurs talents et les mettre au service de la société par leur travail.

La Fondation offre par ailleurs un soutien à long terme au projet Story-me jusqu'en 2029, pour un montant total de 300.000 euros. Cette initiative de philanthropie collaborative vise à stimuler les compétences entrepreneuriales dans les écoles professionnelles de Bruxelles, plus particulièrement parmi les enseignants, les éducateurs et les élèves de deuxième et troisième année du secondaire.

« Nous proposons des formations et des outils afin d'activer les talents pour résoudre les défis sociaux et environnementaux actuels. Nous voulons concilier l'emploi et l'impact positif. »



Matthieu Dardaillon, Président et cofondateur de Ticket for Change, lauréat du prix 2021 de la Fondation Degroof Petercam



Degroof Petercam

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
BELGIQUE

TVA BE 0403 212 172

RPM Bruxelles

FSMA 040460 A

T +32 287 91 11

contact@degroofpetercam.com

Éditeur responsable

Hugo Lasat

Le rapport annuel est disponible sur le site
annualreport.degroofpetercam.com/2021

—

Sites web

degroofpetercam.com

funds.degroofpetercam.com

Blog

blog.degroofpetercam.com

LinkedIn

linkedin.com/company/degroofpetercam

YouTube

youtube.com/degroofpetercam

Twitter

[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)

Instagram

[@degroofpetercam](https://instagram.com/degroofpetercam)

Facebook

facebook.com/degroofpetercam

